

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTRATION: Main 7461
REDACTION: N 460

LA DERNIERE SPOILIATION DU REGIME

Après la volonté des mourants, celle des vivants

Quelques jours avant la dernière convocation de la législature, le *Devoir* disait: "Les Chambres provinciales s'ouvriront bientôt; propriétaires ou intéressés dans les successions, gare à vous!"

Une feuille ministérielle se scandalisa de cet avertissement. On va voir qu'il était pourtant bien à propos.

L'un des scandales du régime Gouin a été le tripatage de la volonté des mourants. Chaque année il y a eu à Québec des abus de pouvoir révoltants à ce sujet. Dans quelques cas, ceux qu'on n'avait pas réussi à entourer de trop de mystères, de vigoureuses oppositions ont arrêté les braconniers avant qu'ils pussent toucher leur butin. Malheureusement ces exemples n'ont servi qu'à instruire d'autres gens, qui, plus retors, ont pensé qu'il était plus sûr de procéder à la fin des sessions, quand députés ou conseillers législatifs sont partis ou accablés d'outrage.

C'est ce qui est arrivé encore à la dernière session, pour les appelés à la succession André Montrait.

Par acte passé le 14 mai 1892, devant G. R. W. Kitson, N.P., André Montrait assurait une rente annuelle de \$300 à Rosanna Schiller et à sa fille, Ida Schiller.

Par testament en date du 10 mars 1893, fait devant Eustache Paillet, N.P., André Montrait confirmait cette donation et léguaient en outre une rente annuelle de \$60 à Ida Schiller, le tout avec hypothèque expresse sur les biens de la succession. Il veut en outre que les dites rentes soient incessibles et insaisissables.

Il y a quelques mois, les grevés de la succession demandèrent aux appelés, Mme Schiller, aujourd'hui Mme Maille, et à sa fille, de les libérer de toute hypothèque, parce qu'ils trouvaient à vendre la propriété pour un prix de \$30,000. Après discussion, l'on s'entendit sur le prix du rachat et un acte d'accord fut passé le 2 février 1912 devant le notaire J. A. Ogden. En vertu de cet acte, dame Rosanna Schiller et Ida Schiller s'engageaient à donner main-lévé de toute hypothèque moyennant, mais à cette condition seulement, — le paiement d'un capital de \$4,500. A cette condition aussi, Mme Schiller et Mlle Schiller s'engageaient à se joindre aux grevés pour demander à la législature la ratification de cet acte.

Un projet de loi en tout-conforme à ces conditions fut préparé et soumis à l'Assemblée législative. L'Assemblée le vota sans autre amendement qu'un dispositif à l'effet d'arracher à la succession le dernier sou qui pouvait revenir au gouvernement, en vertu de la loi des taxes sur les successions.

Ce projet portait le No. 49 et recevait la sanction de l'Assemblée vers le 15 mars.

Au Conseil législatif il resta longtemps à l'ordre du jour. Dans les derniers jours de la session il fut définitivement adopté, et il fut sanctionné le 3 avril, jour de la prorogation.

Mais ce n'est plus le même projet de loi, et si la succession ne se soucie pas de payer, Mme Schiller et sa fille attendront longtemps après leur capital.

Le Conseil législatif a fait des changements suivants:

10. Il a modifié le titre du bill. Le titre du bill soumis à l'Assemblée législative disait que c'était la validation, la confirmation et la ratification du rachat par les grevés et les curateurs de la substitution créée, etc. Le Conseil lui a donné ce titre plus vague: loi concernant la succession de feu André Montrait.

20. Le Conseil a retranché de la liste des requérants tous les noms qui figuraient dans l'acte d'accord, moins celui du curateur.

30. Le Conseil a retranché tout ce qui concernait les conditions auxquelles Mme Schiller-Maille et sa fille consentaient au rachat de la vente.

40. Il a complètement biffé tout l'acte d'accord entre les parties qui concernait la condition expresse de l'accord, c'est-à-dire le paiement des \$4,500.

Et ceci étant fait, le Conseil a décrété, non pas que la succession paierait \$4,500 aux intéressés, mais qu'elle pourrait, à son gré, et "sans le concours des rentières", dans l'espèce, Mme Schiller-Maille et sa fille, transporter leur hypothèque de propriété en propriété, pourvu que celle-ci soit toujours évaluée à \$18,000. Il a décrété encore qu'une requête des grevés et du curateur suffirait pour autoriser un juge de la Cour Supérieure, après enquête sommaire, s'il est jugé nécessaire, à ordonner le transfert de l'hypothèque, et que, sur production de cette autorisation, le registraire devra agir en conséquence.

En sorte que Mme Schiller-Maille et sa fille qui n'avaient consenti au rachat de leur rente qu'à la condition d'être payées comptant, ne recevront pas leur capital; que leur hypothèque placée sur une propriété de \$30,000, pourra tomber d'un jour à l'autre sur une propriété de \$18,000; que cette hypothèque pourra être déplacée, qu'elle y consentent ou non, enfin qu'un acte authentique passé en pleine ville de Montréal devant un notaire public, le 2 février 1912, signé par six personnes en pleine jouissance de leur jugement et de leur liberté, a été déchiré et violé par la législature de Québec.

Qui est responsable de cette spoliation?

Qui a favorisé ce tripatage infamant?

Qui a consenti à cette scandaleuse violation du droit sacré de tout citoyen de disposer de sa propriété comme il l'entend?

Il y a dans la province quelqu'un que ses fonctions obligent de surveiller la législation soumise aux Chambres.

Ce quelqu'un, c'est le Procureur-Général.

Jean-DUMONT.

P. S.—On trouvera plus loin les textes officiels, qui établissent les faits relatés plus haut.

La sécurité sur mer

Le Sénat des Etats-Unis vient d'autoriser le président Taft à entamer avec les gouvernements étrangers des pourparlers ayant pour objet l'adoption, par voie d'entente internationale, de règlements destinés à assurer la sécurité des voyageurs sur l'océan. Cette initiative a été suivie d'une initiative semblable prise par le Board of Trade d'Angleterre, qui a résolu de s'adresser également aux gouvernements des autres pays maritimes en vue des mêmes fins. De son côté, l'empereur d'Allemagne a convoqué une conférence des représentants des compagnies de navigation afin d'étudier le problème et d'obtenir des données pouvant servir de bases à une réglementation internationale des services de transports inter-océaniques. Il y a donc tout lieu de croire que les principales puissances maritimes vont se mettre, ensemble, à l'étude de cette grave question, pour en arriver à adopter des règlements uniformes destinés à prévenir autant que possible les catastrophes comme celle qui endeuille actuellement l'univers civilisé.

Le résultat des délibérations des gouvernements intéressés pourra, avec avantage, faire partie du code des lois internationales et témoigner de la vigilance des pouvoirs publics à l'égard des voyageurs.

Aucun pays n'est plus intéressé que le nôtre à la sécurité des rou-

tes de l'océan; aucun n'est plus exposé à souffrir des dangers qui s'y rencontrent, à cause de sa situation géographique et de la dépendance qu'il se trouve vis-à-vis des pays d'outre-mer pour son développement économique.

Pendant de nombreuses années encore, le Canada devra recevoir d'Europe des milliers d'immigrants. Les vieux pays en ont pour longtemps à déverser sur nos rives hospitalières le trop plein de leur population; le courant établi depuis quelques années ne peut que grossir à mesure que se développent nos ressources et que notre pays est mieux connu à l'étranger.

Après le naufrage du "Titanic", un grand nombre de personnes qui avaient résolu de se rendre au Canada pour s'y établir ou y faire une simple visite, ont renoncé au voyage. Les compagnies de navigation ont vu diminuer leurs revenus de ce chef; elles sont les premières intéressées à assurer doublement la sécurité des voyageurs à bord de leurs vaisseaux, mais les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les mesures prises soient réellement efficaces et donnent un maximum de protection.

Il est du devoir du gouvernement canadien de prêter son concours à l'adoption et à l'application de règlements destinés à rendre moins meurtriers les hasards de la navigation océanique. Espérons qu'il fera sentir son influence dans les négociations internationales qui vont s'engager dans ce but.

Uldéric TREMBLAY.

BILLET DU SOIR

SIMPLIFIONS

O, orthographe, que de fautes on commet en ton nom! Et si tu n'existais pas, nous écririons tous également bien le français. Aussi, tous les gens bien pensants — et ils sont nombreux, ils sont tout le monde, presque — sont en faveur de la réforme de l'orthographe, c'est-à-dire de sa simplification. Vive donc l'orthographe libre!

M. Emile Faquet disait que l'orthographe libre a toujours existé, et sans doute, votre blanchisseur n'a pas attendu les lentes refontes de l'Académie pour écrire: Une père de chocottes. Mais M. Emile Faquet n'est pas sérieux...

La réforme de l'orthographe, comme beaucoup d'autres réformes, est avant tout une question d'habitude. "Il est, observait je ne sais plus qui, des mots qui se paient des lettres inutiles, alors que des camarades sont réduits au strict nécessaire." Donc, la liberté de l'orthographe, c'est en même temps l'égalité entre les mots. — Vive la République!

C'est à notre beau pays que reviendra l'honneur d'avoir accompli cette œuvre de vulgarisation de l'art d'écrire. Ici, nous ne nous épuisons pas à imposer une nouvelle manière aux gens mûrs. Ce serait peine perdue. Nous pétrissons les jeunes esprits; nous enseignons aux enfants à écrire avec le plus petit nombre possible de mots. Mais nous sommes contraints d'ajouter, à notre courte honte, que ce sont nos frères de langue anglaise qui ont pris les devants.

The Educational Record of the Province of Quebec. (The medium through which the Protestant Committee of the Council of Public Instruction communicates its proceedings and official announcements) du mois d'avril, publie un tableau d'orthographe simplifiée dont nous extrayons ces quelques vocables:

M T (empty); I (eye); A T (eighty); N M E (enemy); N E (any); P (pea); X S (excess); F E G (effigy); N V (envy); T (tea); F E (Effie); K T (Katie); S A (essay); etc.

J A D R (J'y adhère).

Léon LORRAIN.

Cultivateurs, attention!

La province recevait à la fin de la session dernière une nouvelle subvention fédérale statutaire de \$180,000 en chiffres ronds pour fins agricoles. C'est une somme sur laquelle elle peut compter à l'avenir, tant que ce statut ne sera pas révoqué. Or il n'est pas probable qu'il soit révoqué; il est plus vraisemblable au contraire que cette subvention sera augmentée, si les provinces en font bon usage.

Quel emploi en fera le ministre actuel de l'Agriculture? Il n'a pas voulu le dire à la Chambre, et cela est assez regrettable. Je n'ai pas eu le temps d'y penser, à-t-il prétexté pour expliquer son silence. L'on savait pourtant depuis trois mois que le gouvernement fédéral accordait cette subvention nouvelle aux provinces, et qu'il la destinait à l'Agriculture.

Quoi qu'il en soit, voilà \$180,000 qui sont données pour les cultivateurs de la province de Québec et notre ministre de l'Agriculture, de son propre aveu, ne sait qu'en faire. Ce n'est pas la seule chose qu'il ignore. S'agit-il de vanderités générales, le ministre de l'Agriculture est d'une verbirosité étonnante. Mais si l'on précise, si on lui demande: Savez-vous telle chose, pouvez-vous donner tel renseignement, il est obligé d'admettre qu'il ne le sait pas.

Deux exemples. Le 5 février, le député de Deux-Montagnes posait la question suivante: Combien y a-t-il de manufactures de conserves alimentaires dans la province de Québec?

Réponse par l'hon. M. Caron: 1. Le gouvernement en ignore le nombre exact.

Le 26 février, le député de Deux-Montagnes demandait encore: 1. Combien y a-t-il de manufactures de conserves de légumes dans la province de Québec?

2. Combien y a-t-il de manufactures de conserves de fruits?

Réponse par l'hon. M. Caron: 1. et 2. Le gouvernement n'a pas de renseignements sur ce sujet.

Souhaitons au moins que ces \$180,000 ne servent pas simplement à enrichir quelques amis. L'on sait que M. Caron a des faiblesses prononcées de ce côté-là. Le contrat scandaleux du Journal d'Agriculture, l'octroi sans soumission du contrat pour les concasseurs en sont autant de preuves. Cette manœuvre de tout faire entre quatre yeux est-elle la conséquence inévitable d'un long règne? En tout cas, les cultivateurs feront bien d'avoir un oeil vigilant sur cette somme que le gouvernement fédéral destine à l'amélioration de leur profession et non à la cabale électorale.

P. L.

A propos d'immigration

Les statistiques officielles récemment compilées indiquent l'accroissement de l'immigration au Canada. Des nouveaux citoyens nous arrivent en nombre de plus en plus grand, des Etats-Unis comme de la Grande-Bretagne. Et l'Europe continentale nous donne aussi un contingent considérable de gens de différentes races, surtout des Italiens, des Juifs russes, des Hongrois et des Autrichiens.

Au cours de la dernière année fiscale, — du 31 mars 1911 au 31 mars 1912, — nous avons reçu 354,237 immigrants, dont 193,710 des Etats-Unis, et le reste, de l'Europe. C'est une augmentation de quinze pour cent sur les chiffres de l'année précédente.

Depuis 1908 l'immigration au Canada a suivi une progression sans cesse ascendante. M. Sifton, pendant tout son règne comme ministre de l'Intérieur s'était efforcé, sans faire de choix, ni sans aucun discernement, de peupler coûte que coûte l'Ouest canadien, de 1896 à 1905. Et M. Oliver a continué sa tâche, avec peut-être un peu moins de complaisance envers les agents d'immigration, mais sans adopter de méthodes beaucoup plus sages que celles de M. Sifton. Si nous ne nous pas sous le régime Oliver de scandales comme celui de la "North Atlantic Trading Company", à laquelle nous dûmes payer plus de quatre cents mille piastres de primes pour des immigrants parmi lesquels on comptait des enfants encore à la mamelle, nous avons cependant payé pendant assez longtemps encore des primes aux agences d'immigration de la Grande-Bretagne et du continent européen.

Et l'on a admis au pays pendant ce temps une quantité de gens qui n'avaient aucune des qualités requises des citoyens canadiens. Il y a eu d'excellents immigrants sans doute, mais il y en a eu aussi plusieurs milliers qui ne valaient pas grand chose. Et pendant un temps, la plupart des crimes commis dans Québec, Ontario et les provinces de l'Ouest furent le fait de nouveaux venus. Quand les autorités vérifièrent la conduite passée de ces gens, il se trouva que presque tous étaient des récidivistes, partis de leur pays d'origine parce que la justice les poursuivait. Ils étaient venus se réfugier ici pour lui échapper. Et comme nous n'avons aucune loi qui exige de chaque immigrant son casier judiciaire, nous avons laissé entrer au Canada des criminels d'outre-mer, des gens indésirables.

L'opposition fédérale a maintes fois crié et protesté contre la politique d'immigration de M. Laurier. M. Barker, député de Hamilton, et M. Monk, aujourd'hui ministre des Travaux Publics, ont souvent dénoncé la conduite du ministère, à ce propos, et avec raison. L'enquête faite au sujet des agissements de la North Atlantic Trading Company a révélé un état de choses déplorable, et tel que le ministère Laurier dut modifier quelque peu ses méthodes d'immigration. Mais il y a eu encore bien des abus, et tout n'était pas satisfaisant, dans la politique d'immigration du régime Laurier, pendant ses dernières années. Aussi, le dimanche, six août 1911, à Trois-Rivières, M. F. D. Monk, le ministre actuel des Travaux Publics, pouvait-il dire avec justice:

"N'est-il pas temps de songer à un recrutement plus soigné de la famille nationale? L'immigration devrait être l'objet de toute notre sollicitude. Le système actuel, sommaire et défectueux, où des sommes folles sont dépensées pour le profit du patronage s'il n'est pas réformé, sans délai, nous prépare pour l'avenir les plus formidables problèmes. Déjà ils s'annoncent au milieu de nous."

On ne saurait reprocher au ministère Borden de n'avoir pas fait connaître au cours de la dernière session sa nouvelle politique d'immigration. Il n'en a pas eu le temps. Mais, ainsi que le disait M. Monk à Trois-Rivières, il importe que les méthodes suivies par le ministère Laurier soient réformées sans délai. Et tout le monde admettra qu'il sera légitime de demander au gouvernement Borden, lors de la prochaine session, quelles réformes il entend faire en ce qui regarde l'introduction, au pays, de gens des Etats-Unis et de l'Europe, désireux de devenir nos citoyens. Comme le flot de l'immigration continue à se déverser de plus en plus largement sur nos rives, les problèmes formidables dont parlait M. Monk en 1911 augmentent d'intensité. Et il ne serait pas de bonne politique d'en retarder davantage la solution raisonnable.

Georges PELLETIER.

Les terrains de jeux

On me pardonnera de revenir une fois de plus sur cette question des terrains de jeux. Et pour parler franc, ce ne sera probablement pas la dernière: la question est assez importante pour qu'on la maintienne devant l'opinion publique, tant que satisfaction n'aura pas été donnée aux légitimes desirs de ceux qui veulent assurer aux petits enfants de Montréal plus d'air et d'espace pendant la période des vacances.

Nous réclamons, avec tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de nos enfants, plus de parcs et de terrains de jeux; mais, en attendant qu'on ait acheté de nouveaux terrains, pourquoi, disons-nous, ne pas utiliser ceux que connaissent les enfants et dont la jouissance pourrait leur être assurée, pendant deux mois et demi, par une dépense relativement peu considérable?

La seule Commission scolaire catholique possède des terrains qui couvrent près de deux millions de pieds; elle s'est déclarée prête à les mettre à la disposition des enfants, pourvu que la ville assure une surveillance qui maintienne l'ordre et protège les édifices scolaires contre les fantaisies excessives ou l'irréflexion des gamins. Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur du projet.

Il ne reste donc à fixer que des questions de détail: la qualité et le nombre des surveillants, l'indemnité qui leur serait servie, etc.

Mais ces détails, il y faut songer, et tout de suite, car les vacances approchent.

Si on laisse traîner les choses, les enfants quitteront les classes et n'auront pour terrains de jeux que les ruelles sales et les grandes artères où ils risquent, tout en absorbant poussière et microbes, d'être écrasés sous les voitures et les automobiles.

Aux autorités municipales donc d'agir rapidement et d'une façon pratique!

Il n'est probablement pas un com missaire ou un échevin qui ne songe déjà aux huit ou quinze jours de vacances qu'il pourra passer, cet été, au bord du fleuve ou dans la fraîcheur de la montagne. Nous les prions de préparer en même temps les très modestes vacances des petits qui seront contraints, pendant tout ce temps, de vivre dans la chaleur et la poussière de Montréal.

Omer HEROUX.

M. le juge Audette

Le barreau de Québec a hautement félicité M. le juge Audette nommé récemment juge suppléant de la Cour d'Echiquier.

La nomination de M. Audette est incontestablement un acte de justice rendu à l'élément canadien-français. Organisée depuis longtemps, la Cour d'Echiquier a toujours été présidée exclusivement par un juge de langue anglaise, même dans la province de Québec, où un grand nombre de plaideurs devant ce tribunal avaient cependant le droit d'être entendus dans leur langue.

Il est vrai que souvent M. Audette remplissait pratiquement les fonctions de juge dans ces cas; mais il n'en avait ni l'autorité ni le rang et sa promotion est à la fois un acte de justice pour lui-même comme pour ses compatriotes.

Au point de vue de l'intérêt public elle est également recommandable. Possédant également bien les deux langues et une grande expérience, M. Audette pourra par conséquent rendre les mêmes services aux deux éléments tout en continuant dans un tribunal de première importance la réputation de travail et de science de la magistrature canadienne-française.

J. D.

Sur le Pont d'Avignon...

On dit que le ministre de la milice doit aller assister aux manœuvres militaires d'Angleterre, dans le courant de l'été.

Pourvu qu'il ne nous revienne pas de là avec de nouvelles lubies militaires!

Le Herald affirme que M. Graham n'a jamais dit quoi que ce soit d'hostile aux Canadiens-français, dans son discours de Hamilton.

Il nous avait semblé aussi que M. Graham est un homme trop intelligent pour donner dans le fanatisme. Nous en faisons la remarque, pour le jour même où nous donnions, sous toutes réserves, les paroles que le World attribuait à M. Graham.

M. Castelli Hopkins, le colonel Denison et M. J. S. Willison, de Toronto, — trois impérialistes à tous crins, — ont télégraphié au ministre Assef pour protester contre le bill du Home Rule. Ils y voient un danger pour la Grande-Bretagne. Seraient-ils, tous trois, les sauveurs du Capitole anglais?

ALIRE AUJOURD'HUI

Page 2 --- La Convention de Joliette.

Page 3 --- L'enquête sur le "Titanic".

Page 7 --- Les massacres de Fez.

PIÈCES OFFICIELLES

Concernant la spoliation des appelés à la succession Montréal

(Extrait de l'acte d'accord passé le 2 février 1912.)

"Le présent rachat desdites rentes est ainsi fait et consenti en considération de la somme de quatre mille cinq cents dollars (\$4,500.00), monnaie courante, laquelle somme les parties de première part s'obligent à payer aux parties de seconde part, à même les sommes capitales appartenant à et affectées par ladite substitution, dans dix jours de la passation par la Législature de la province de Québec d'un acte ratifiant ces présentes.

"Les parties de seconde part se joindront aux parties de première part dans l'application qui doit être faite à la Législature pour obtenir une ratification des présentes, mais le coût et les dépenses occasionnées par ladite application seront à la charge des parties de première part.

"La condition suivante est essentielle aux présentes, sans laquelle le présent acte n'aurait pas été fait, c'est-à-dire, qu'au cas où la Législature refuserait de ratifier le présent rachat de rentes, le présent acte deviendrait ipso facto nul et d'aucun effet.

"Fait et passé, à la dite cité de Montréal, dans le bureau du notaire soussigné, le jour du mois et de l'année ci-haut mentionné, sous le numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf du répertoire dudit notaire, et, après lecture faite, lesdites parties, représentées comme susdit, ont signé avec et en présence dudit notaire.

(Signé) C. A. BARNARD

" T. CLAUDE COOKE, Atty.

" ROSANNA SCHILLER,

" L.-O. MAILLE,

" IDA SCHILLER,

" J. A. OGDEN, N.P.

"Vraie copie de l'original des présentes demeurée en mon étude. J. A. OGDEN, N.P.

(Copie de l'acte voté par l'Assemblée Législative.)

(Amendements faits par le Conseil Législatif)

"1. L'acte authentique, reproduit comme cédule A de la présente loi, et passé devant J. A. Ogden, N.P., à Montréal, le 2 février 1912, par la dite dame Rosanna Schiller autorisée par son dit époux, et ladite dame Ida Schiller, pourvoyant à la capitalisation et au rachat des rentes à elles dues en vertu desdits actes de donation et testament, et garanties, en hypothèque comme susdit, sur paiement de la somme de quatre mille cinq cents piastres, par lesdites grevées et le dit curateur à ladite substitution, est, par la présente loi, confirmée et déclarée absolument valide et obligatoire à toutes fins quelconques.

"2. Lesdits curateurs et grevés sont autorisés à demander au protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, et à recevoir de lui, la somme de quatre mille cinq cents piastres, à même les sommes d'argent appartenant à la dite substitution et affectées par cette dernière, et à les payer à Rosanna Schiller et Ida Schiller, en règlement de toutes réclamations résultant de l'acte reproduit dans la cédule A; pourvu, toutefois, que lesdits curateurs et grevés, sans affecter en aucune manière la validité du dit acte ratifié par la présente loi, paient à la couronne le montant du droit de succession, avec intérêts dus à la couronne sur ladite rente de soixante piastres par année jusqu'à la payable à Ida Schiller comme susdit, et déduisent la somme ainsi payée du montant qui aurait été autrement payable en vertu dudit acte."

"3. Lesdits curateurs et grevés sont autorisés à demander au protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, et à recevoir de lui, la somme de quatre mille cinq cents piastres, à même les sommes d'argent appartenant à la dite substitution et affectées par cette dernière, et à les payer à Rosanna Schiller et Ida Schiller, en règlement de toutes réclamations résultant de l'acte reproduit dans la cédule A; pourvu, toutefois, que lesdits curateurs et grevés, sans affecter en aucune manière la validité du dit acte ratifié par la présente loi, paient à la couronne le montant du droit de succession, avec intérêts dus à la couronne sur ladite rente de soixante piastres par année jusqu'à la payable à Ida Schiller comme susdit, et déduisent la somme ainsi payée du montant qui aurait été autrement payable en vertu dudit acte."

"4. De temps en temps durant l'existence des rentes viagères payables à Rosanna Schiller et Ida Schiller, conformément au dernier testament de feu André Montrait, le curateur et les grevés, jusqu'à l'ouverture de la substitution, et après, les personnes recevant les propriétés de la dite succession, pourront, sans autre autorisation que la présente loi, ET MEME SANS LE CONCORD DES DITES RENTIERS OU DE L'UN D'EUX, faire et exécuter automatiquement une inscription hypothécaire, dans le but d'assurer le paiement des dites rentes, pourvu que par cette dite inscription hypothécaire, le paiement des dites rentes soit assuré, par première hypothèque, sur une ou plusieurs propriétés immobilières situées dans la ville de Montréal, appartenant à la dite succession et évaluées pour les fins (\$18,000.00).

"5. Les baux sur les propriétés immobilières ainsi affectées par ladite hypothèque, devront en tout temps être assurées au montant de leur pleine valeur, contre les dommages ou la destruction par le feu."

"6. Tout juge de la cour Supérieure du district de Montréal, sur pétition à lui présentée par lesdits curateur et grevés, ou après l'ouverture de la substitution par les substitués, selon le cas, et après une enquête sommaire, s'il est jugé nécessaire, ordonner le transfert de toute hypothèque alors existante, pour la sûreté des paiements des dites rentes viagères, soit conformément au dit dernier testament ou en raison de tout exercice antérieur des dispositions de la présente loi, de la propriété foncière jusqu'à affectée par la dite hypothèque dont une copie accompagne la pétition.

"7. Le registraire est autorisé sur production d'une copie de telle dite inscription d'hypothèque et une copie du jugement rendu conformément à la précédente section, toutes les deux endossées d'un certificat d'enregistrement, du registraire, à radier l'hypothèque assurant le paiement des dites rentes de la propriété immobilière qui en avait été jusqu'ici affectée."

Un magistrat d'Ottawa, — et un Anglais, — vient de faire l'éloge de la langue française. "Une des plus pures, des plus expressives et des plus parfaites qui soient", a-t-il dit en plein tribunal.

Les orangistes et les ennemis de l'école bilingue dans Ontario vont protester contre ce magistrat et le mettre au ban de leur civilisation. Il n'y perdra rien.

Il est étonnant de constater comme il y avait des navires dans les parages du Titanic, le soir du désastre, s'il faut en croire les dépêches de presse.

En réalité, tous n'étaient pas dans ces environs. Mais, quand il arrive quelque chose d'extraordinaire, combien de gens, pour se donner de l'importance, disent: "J'étais là," qui étaient à deux cents milles de cet endroit!

"Les nationalistes ont entrepris d'écarter M. Gouin. Il a commis le crime impardonnable de tenter d'améliorer les écoles de Québec."

écrit le Globe. Si le Globe savait le français et lisait les journaux de l'opposition québécoise, ou s'il avait un peu de bonne foi, il n'écrirait pas de telles stupidités.

Le Veilleur.

Un roman canadien

Mme Gaétane de Montreuil, dont ses lecteurs et lectrices regrettaient vivement la quasi-retraite, vient de publier, sous le titre *Fleur des Ondes*, un roman historique canadien, qu'elle a situé au temps de Champlain, dans le milieu si pittoresque et si vivant créé par la rencontre des blancs et des indiens, aux premières heures de la colonie.

Nous nous empressons d'en accuser réception et nous espérons en donner bientôt une analyse et une appréciation quelque peu détaillée.

Le comté de Joliette manifeste sa confiance envers M. J. M. Tellier

A la convention conservatrice qui a été tenue hier, le chef de l'opposition est de nouveau choisi comme candidat. — M. Tellier annonce qu'il fera une tournée dans la province. — Les scandales de la prison de Bordeaux, des assurances et du Journal de l'Agriculture sont vigoureusement dénoncés — La loi des chemins et l'union de l'opposition.

(Service particulier)

Joliette, 25. — L'assemblée de Joliette est un digne pendant du banquet de mardi soir. A l'honneur de toute sa province offert au cours d'une des grandes manifestations politiques dont ait été témoin notre province depuis longtemps, devant tout naturellement s'ajouter celui des électeurs qui, durant vingt ans, furent dans la mauvaise fortune comme dans la bonne fortune, fidèles à celui qu'ils avaient choisi, jeune homme, pour les représenter à la législature provinciale.

Les manifestations d'hier soir et les nouvelles venues de tous les points du comté prouvent que l'élection de M. Tellier est chose certaine et que une majorité substantielle. Et, comme il le disait lui-même, il ne se cassera pas dans la province porter la parole de la vérité politique et dénoncer les fautes de la dernière administration.

La réunion eut lieu dans la salle du marché sous la présidence de M. Guibeaume, maire de la ville de Joliette. Toutes les paroisses du comté avaient envoyé des délégués. L'on nous a montré un vieillard à barbe blanche, âgé de plus de quatre-vingt ans, qui avait fait trente milles en voiture et par des chemins impraticables pour venir assister à cette assemblée.

Le chef de l'opposition a parlé avec une énergie qui nous assure une belle tournée provinciale. Il se retrouvait au milieu de ses vieux amis et d'une fois son émotion se trahissait dans le timbre de la voix.

M. Sylvestre, député de Montcalm fut le premier orateur. «Nous venons, dit-il, acclamer celui qui le 15 mai prochain sera le premier ministre de la province de Québec. Il a pu à Sir Lomer Gouin de dissoudre la législature. Parce qu'il a poignardé Parent en 1905, il croit aujourd'hui pouvoir étouffer l'opposition.

Un vieux proverbe dit : «Telle œuvre, telle fin». Nous connaissons l'œuvre du gouvernement Gouin, il finira dans la boue.

L'orateur attaque ensuite la politique de colonisation du gouvernement de Sir Lomer Gouin qui répond par une grimace aux plaintes des colons.

«Nous avons vu un monsieur Lacombe, dit-il, établir une barrière de péage à la porte de la chambre sous prétexte de surveiller la législation privée, extorquer de l'argent aux corporations et se faire payer deux fois son travail. En face des accusations que nous avons portées contre cet homme M. Gouin a dit : nous allons augmenter son salaire. Voilà quelle fut la punition.

Nous savons comment la justice a été administrée dans les affaires de Gagnon et Greene, il y a quelques années, et tout dernièrement dans l'affaire Léonard et Leduc qui se sont tous deux accusés de parjure.

Nous avons demandé la diffusion de l'enseignement primaire et réclamé des secours pour les écoles modèles, les collèges et les universités. M. Gouin a décidé qu'il valait mieux construire de grosses écoles. Les allocations payées à ces grosses écoles dépassent celles payées à toutes les autres écoles de la province.

Les assurances mutuelles

La loi des assurances contient des dispositions qui si elles sont observées procurent une complète sécurité aux assurés. Nulle compagnie ne peut faire des affaires sans avoir prouvé sa solvabilité au trésorier provincial qui doit chaque année faire visiter les livres de ces compagnies et qui a le droit de faire renouveler ces visites aussi souvent qu'il le juge à propos. Si le rapport de l'inspecteur prouve qu'une compagnie ne peut pas rencontrer ses obligations il est du devoir du trésorier provincial de la suspendre et de la mettre en liquidation si elle ne se rétablit pas.

Je défie le gouvernement de prouver qu'il ait fait quoi que ce soit pour protéger les assurés et prévenir une perte d'un demi-million. En 1907, M. Taschereau a porté la question devant la Chambre. En 1909 le gouvernement a répondu à l'opposition qu'il y verrait. En 1910 il a répondu que les compagnies étaient en liquidation parce qu'elles n'avaient jamais rempli leurs obligations. En 1912 le gouvernement répond qu'il a dépensé \$18,000, pour percevoir \$24,000, \$9,800, pour percevoir \$12,000, \$6,800, pour percevoir \$6,900.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement de M. Gouin.

C'est l'heure de la revanche et de la rétribution et je suis convaincu que le 15 mai prochain s'ouvrira pour notre province sous la conduite de M. Tellier une ère de saine administration.

M. J.-A. Renaud

An milieu du plus grand enthousiasme, M. Renaud offrit la candidature à M. Tellier.

«Durant vingt ans, dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, ce comté a été fidèle à M. Tellier, dit M. Renaud. Il pourrait aujourd'hui se faire élire dans vingt autres comtés mais il veut nous rester fidèle comme nous lui avons toujours été fidèles».

M. Tellier

«Je suis ému en voyant les vieux amis qui m'ont été pendant vingt ans et la jeunesse qui s'est unie à eux. J'aurais pu me retirer après vingt années de lutttes, mais je n'ai pas voulu désertier le poste où le devoir m'appelle».

Je compte sur l'appui d'hommes qui n'ont jamais ménagé leur dévouement, je compte sur eux pour mener à bonne fin cette sixième lutte dans ce comté. Je ne puis me caserier ici. Je dois aller semer dans la province la bonne parole de la vérité politique et me porter aux postes périlleux pour aider ceux qui ont confiance en moi et qui veulent faire triompher la cause que je prêche. Je puis rendre à mes amis le témoignage d'avoir toujours trouvé chez eux des gens désintéressés, sincères et ne voulant que rendre service à leur province. Quand on peut compter dans son entourage des hommes de la valeur de Lavergne et Bourassa on peut se dire fier. Lavergne est actuellement sur le terrain où il y a péril et lutte.

On a dit que plusieurs comités m'ont offert la candidature. C'est vrai, j'y ai eu des démarches de faites. J'ai cru et j'avais raison que je ne devais pas partager au comté de Joliette ma sympathie mais la lui donner toute entière.

«Mes bons amis qui m'ont soutenu depuis vingt ans ont droit de compter qu'ils ont la première place dans mon cœur.

Si la majorité des députés élus a confiance en moi je succéderai à Sir Lomer Gouin. Si cela arrive je ne crois pas que le comté de Joliette aura à s'en plaindre.

Les grandes villes ont eu des premiers ministres qui connaissent leurs besoins. N'est-il pas temps que les petites villes en aient un qui connaisse leurs besoins et puisse faire adopter des lois qui protégeront la population des campagnes?

Le chef de l'opposition blâme vigoureusement les nominations politiques et cite le lamentable échec de ce système dans l'affaire des assurances nautiques.

Beaucoup m'ont demandé la raison du départ de M. Bourassa. Je réponds : La décision de M. Bourassa était prise depuis la fondation de son journal. M. Bourassa a toujours aimé à bien faire les choses. Et il s'est dit alors qu'il était humainement incapable de bien conduire son journal et de bien remplir en même temps son mandat de député. Ceux qui ont investi de l'argent dans son journal ont droit de compter qu'il veillera sur cet argent. On dit qu'il part à la veille de la lutte. C'est vrai. Et bien je le déclare hautement : Malgré tout le plaisir et le profit que j'eusse retiré de sa participation à cette lutte, connaissant le déplorable état de sa santé, je ne lui aurais jamais demandé de faire cette lutte et d'abandonner un voyage de santé.

Nous avons combattu la politique du gouvernement dans ce qu'elle a de contraire au bien du peuple. Nous avons voté des lois. On nous demande de montrer ce que nous avons fait. Autant vaudrait demander à l'ouvrier qui a contribué à la construction de notre beau séminaire de nous montrer ce qu'il a fait.

Je défie tout homme, même M. Gouin de prendre l'un des votes de l'opposition et de dire sérieusement que l'un de ces votes est mauvais. M. Gouin se vante de certaines mesures. Nous les avions proposées avant lui et il a alors voté contre.

Pourquoi ne dit-il pas toute la vérité sur la loi des successions et que nous avons demandé plus que ce qu'il a accordé?

Ce que nous avons proposé alors nous le ferons si le peuple nous donne le pouvoir. Ce sera une compensation pour l'abolition de la loi des douze enfants.

M. Gouin se vante d'avoir rétabli le crédit de la province. Rien de difficile comme la question des chemins. Je suis allé au fond de la situation financière de la province et voici ce que j'ai trouvé.

Jusqu'en 1894 notre province n'a pas un sou de dette. On s'est dit alors qu'il fallait des chemins de fer. On créa une dette de \$13,000,000 à \$15,000,000 pour en construire. Mais au lieu de continuer à les construire, le gouvernement donna des subsides et on dépensa ainsi plus de \$25,000,000. Sur cette dette il fallait bien payer l'intérêt et de là, vint le déficit. En 1892, selon Mercier lui-même nous allions à la ruine. Il fallut créer de nouveaux revenus et partant de nouvelles taxes parce qu'on nous refusait tout emprunt.

En 1897 ces taxes rapportaient moins d'un demi-million. Aujourd'hui elles rapportent plus de deux millions et le subsides fédéral a augmenté de \$800,000. Depuis 1892 la province n'a pas voté de subsides en argent et jusqu'en 1897 elle n'en a payé qu'une moyenne d'un million. Depuis elle n'en a pas payé en tout un million et durant les trois dernières années elle n'a rien payé. Rien d'étonnant alors si les dépenses ne dépassent pas les revenus.

Est-ce un bon argument de dire qu'on a dépensé beaucoup d'argent? On dit : Nous avons construit beaucoup de grosses écoles. Cela ne me suffit pas? Je ne me pème pas de devant des murs, je veux aller à l'intérieur et voir s'il s'y fait des progrès.

Je ne blâme pas tout ce que le gouvernement a fait, j'ai approuvé toutes les encouragements donnés au corps enseignant; nous continuerons cela, mais nous voulons faire disparaître les nombreux abus qui existent.

J'appelle abus et scandales la coutume de donner de l'encouragement à des comités riches soit pour les faire chanter ou acheter les électeurs.

Nous avons dénoncé ces abus et invité le gouvernement à faire cesser ce système.

Je donne ma parole d'honneur que je ferai à la chambre mon possible comme honnête homme pour protéger les deniers publics.

C'est triste de tromper le peuple même quand on est premier ministre. Je dis que les comptes publics sont des faux commis pour permettre aux

Un banquet en l'honneur de M. H. B. Ames

HOMMAGE PERSONNEL RENDU AU DEPUTE DE LA DIVISION SAINT-ANTOINE PAR SES ELECTEURS DU QUARTIER SAINT-JOSEPH.

Les électeurs de la division Saint-Joseph ont rendu un hommage personnel à l'hon. M. H. B. Ames, hier soir, en lui offrant un banquet à l'hôtel Queens. Plusieurs ministres fédéraux et provinciaux étaient au nombre des convives, mais il a très peu été question de politique dans les discours prononcés. Les orateurs se sont bornés à louer les services rendus par M. Ames tant comme député de la division Saint-Antoine à Ottawa, qu'à présent M. Ames comme député de la nouvelle génération de ceux qui désirent se rendre utiles à leur pays, indépendamment des partis politiques. Sans doute, quelques allusions ont été faites à la campagne provinciale qui se poursuit, et il n'en pouvait être autrement, attendu que le peuple est invité à compléter par l'adoption de la province de Québec aux doctrines conservatrices, le triomphe du 21 septembre dernier.

Un certain nombre de nos concitoyens anglais étaient au nombre des convives, mais la plupart de ces derniers étaient des Canadiens-français, ce qui donnait une signification particulière à cette manifestation; M. Ames est estimé pour sa largeur de vues et sa sympathie pour notre race. Presque tous les discours ont été prononcés en français.

M. Ernest Lemire, président du Club Libéral-Conservateur du quartier présidait. A ses côtés, à la table d'honneur, avaient pris place M. Ames, les honorables MM. F. D. Monk, C. J. Doherty, et T. Chase Casgrain, MM. Louis Corde, M. P. Dennis, Tansey, l'éch. Emard, C. A. Dugas, J. MacGee, l'éch. Leclerc, Boyd, l'éch. N. Lajoie, C. E. Gault, W. A. Watner, D. Lorne McElbighon, C. P. Beaubien et S. Carmichael.

Des discours ont été prononcés par l'échevin Emard, M. Ames, l'hon. M. C. Casgrain, l'hon. M. F. D. Monk, l'hon. M. C. J. Doherty, M. Louis Corde, M. P. Dennis, Tansey, l'éch. Emard, C. A. Dugas, J. MacGee, l'éch. Leclerc, Boyd, l'éch. N. Lajoie, C. E. Gault, W. A. Watner, D. Lorne McElbighon, C. P. Beaubien et S. Carmichael.

Un tableau célèbre

Vous souvenez-vous de ce joli tableau qui fut le clou du salon de 18... et dont une reproduction ornait les salons les plus luxueux? De qui est-il? Je ne me souviens plus, mais ce que je ne puis oublier, c'est le panorama qu'il représentait.

Au fond, une immense bâtisse, au tour de laquelle un essaim de jeunes filles prennent leurs gracieuses ébats. Au premier plan, une multitude de maisons éparpillées par-ci par-là. Au deuxième plan, une rivière dont les eaux, aux reflets d'argent, semblent serpenter au milieu des terres, et le tout est clos par une chaîne de montagnes qui se détache en dentelle sur le ciel d'azur. Au fond, à droite, une petite ville. A gauche, une autre rivière plus large que la première et qui se perd dans un immense lac.

Voilà ce que représente ce tableau. Voilà aussi ce que m'a rappelé un coin découvert de la limite de Montcalm. Cet endroit enchanteur se trouve à Notre-Dame-de-Grâce. Eleve de 270 pieds au-dessus du niveau de l'eau, il est aux pieds du célèbre couvent de Villa-Maria, à côté du Précieux Sang et descend en pente douce jusqu'à l'avenue Décarie. De l'autre côté de cette avenue est l'église de Notre-Dame-de-Grâce, desservie par les Pères dominicains.

De ce terrain, l'on découvre Lachine, la rivière d'Ottawa, le St-Laurent, le Lac St-Louis, les montagnes du Vermont. C'est donc bien le site idéal point et conçu par notre artiste, mais plus modernisé. La main de l'homme, joignant l'utilité à l'agréable, a complété l'œuvre du peintre, en amenant près de cette terre les tramways électriques de la rue Sherbrooke et du Boulevard Westmont.

En plein Montcalm, nous avons donc, et les agréments de la ville et ceux de la campagne, sans toutefois en avoir les inconvénients.

Cette terre dont MM. S. D. Vallières, J. A. Jarry et Alex Brillon viennent de se rendre propriétaires sera sous peu le quartier le plus sain, le plus gai, et le plus pittoresque de la ville de Montréal. Ces messieurs, philanthropes reconnus, ont compris comme l'artiste l'avait conçu, tout le charme de ce site, et voulant que le plus grand nombre de leurs concitoyens en profitent, l'ont divisé en lots et mis sur le marché. Le bas prix de ces lots, facilité encore par des arrangements avantageux, est à la portée de toutes les bourses, et la vente a été très rapide.

M. L. D. Handfield, tel. 213 de la Banque de Québec, tel. M. 7190, qui avec son amabilité habituelle, se fera un plaisir de vous renseigner et de vous faire admirer à votre tour le magnifique panorama dont on jouit du haut de ce site idéal.

crateurs ministériels de venir tromper le peuple.

Les réponses des ministres inscrites dans les procès verbaux de la Chambre ne s'accordent pas avec les chiffres fournis dans le rapport du trésorier provincial.

Après avoir donné une série d'exemples M. Tellier ajoute : Je le dis c'est un crime d'être servi du mensonge pour tromper le peuple, peu importe que le menteur soit conseiller municipal ou premier ministre de sa province.

Il explique ensuite comment il entend la question des bons chemins et ce qu'il aurait à faire pour obtenir un résultat pratique et comment il se fait que la loi Gouin aboutira à un échec complet.

Le chef de l'opposition compléta son brillant exposé de sa politique par une courte et énergique péroraison.

MM. Milton Macdonald, Ladouceur, Ducharme, Guibault, M. P., adressèrent ensuite la parole.

En tout, l'assistance a juré un compte rendu de faux en écritures.

«Veuillez vous expliquer pourquoi vous avez gratifié vos livres? lui demanda le président.

«Parce qu'ils avaient des démanagements».

La terreur régnerait au Mexique

DES REFUGIES AMERICAINS DE BARQUES AU TEXAS ET EN CALIFORNIE RACONTENT QUE LES INSURGES ET LES BANDITS MEXICAINS SE LIVRENT A DES CRUAUTES DE TOUTE SORTE.

Galveston, Texas, 25. — Les réfugiés de Mexico continuent à raconter leurs terribles expériences avec les «guerrillas» mexicains et les insurgés de la République du Sud.

M. W. R. Lins, avocat américain, à Honolulu, M. J. Flexen, un ingénieur de chemins de fer, ont déclaré que jamais dans leur vie ils n'avaient été témoins d'une cruauté, envers les vivants et les morts telle qu'elle existe au Mexique.

L'avocat Lins raconte les tortures infligées à la femme d'un colon allemand par des brigands qui avaient d'abord pris tout l'argent du mari et qui, devant son refus de leur en donner d'autres s'acharnèrent sur la malheureuse femme. Ceci s'est passé près de la capitale, Mexico.

La plupart des brigands, dit Flexen, sont d'anciens soldats. Recrutés dans les prisons, ils ont déserté à la première occasion.

A plusieurs reprises, les Américains et autres étrangers en danger, ont demandé secours aux gouverneurs des Etats. Ceux-ci ont répondu invariablement qu'ils n'avaient aucun secours à offrir.

M. Flexen déclare qu'il y a beaucoup d'Américains actuellement au Mexique, mais sont incapables de fuir, faute d'argent.

San-Francisco, Californie, 25. — Les réfugiés américains arrivés hier par le «City of Panama» disent que les bandits qui infestent l'ouest du Mexique se livrent tous les jours au meurtre et à l'incendie. Des femmes et des enfants, appartenant à des familles de planteurs américains se sont embarqués à Mazatlan, à Acapulco, à San Blas. Ils disent que la terreur règne partout. Acapulco a été pris par les bandits après que les autorités avaient payé \$10,000 de la rançon de \$20,000 demandée.

Un suicide sur le 'Mauretania'

Dans la veillee du 15 avril, au moment où le «Titanic» sombrait, un passager du «Mauretania» mit fin à ses jours en s'élançant dans la mer. On ne croit pas que cet acte soit la conséquence du naufrage du «Titanic», bien qu'à ce moment, la rumeur de cette catastrophe circulât sur le navire.

L'anxiété des passagers était grande, surtout de ceux qui avaient des parents ou des amis sur le «Titanic». Cependant, le désastre ne fut, connu officiellement sur le «Mauretania» que le mercredi.

M. Edgar, qui est acheteur pour la maison Tooke, et qui était un ami de M. Graham, de la maison Eaton, reçut d'abord un télégramme de M. Graham, lui disant que son père était mort. M. Edgar était saisi de stupeur, et se précipita vers le capitaine du navire.

La nouvelle officielle du naufrage du «Titanic» fut communiquée aux passagers du «Mauretania» tendant aussi à rassurer ces derniers en leur disant que le navire qui les amenait ne courait aucun risque de rencontrer des icebergs, puisqu'il naviguait à 200 milles plus au sud que le «Titanic».

Les passagers, rassurés, ont alors tenu une assemblée et ont souscrit \$2,000, pour venir en aide aux naufragés. Un service d'actions de grâce a aussi été dit pour remercier le Proviseur de la ville de St-Jacques, pour la dévotion de ses avoir protégés de tout accident.

Le passager qui s'est élançé dans la mer est un Américain du nom de Stoughton Walker, et aucun parent ne l'accompagnait.

Des ossements d'anciens indiens sont trouvés

Quelques journaux, qui travaillent sur l'avenue Aberdeen, à Westmont, près du club St-Georges, ont découvert, hier, des ossements qu'on croit être ceux d'un indien des premiers temps de la colonie.

Il y avait aussi des ossements d'indiens ont aussi été trouvés en cet endroit. Ils font partie maintenant de la collection numismatique du Château Ramey.

Il est probable que l'endroit où ces ossements ont été découverts a été autrefois un cimetière indien. Les restes qui viennent d'être découverts seront transportés au musée du Château Ramey.

Nouveau paquebot allemand

Berlin, 25. — Le nouveau transatlantique que la Cie North German Lloyd a décidé de faire construire aura un déplacement de 35,000 tonnes. La Cie déclare que la rumeur disant que le navire aurait une capacité de 54,000 tonnes et que d'autres seraient construits de même modèle et de dimensions identiques est fautive en tous points.

Justin McCarthy est mort hier

IL FUT TOUJOURS UN PARTISAN ARDENT DU HOME RULE ET SUCCEDA A PARNELL COMME PRESIDENT DU PARTI IRLANDAIS AUX COMMUNES. — IL A LAISSE PLUSIEURS OUVRAGES

Londres, 25. — Justin McCarthy, romancier, historien, auteur dramatique et député aux Communes anglaises pendant plusieurs années, est mort hier soir à Folkestone. Il était malade depuis le commencement de l'hiver dernier.

Justin McCarthy était né en 1850. Il fut toujours un ardent partisan du Home Rule, et pendant 25 ans fit l'actualité politique du quotidien de Londres. Il était vice-président du parti irlandais aux Communes et fut élu à la présidence, quand on l'enleva à Parnell. Il avait débuté dans le journalisme parlementaire en 1853 et son association avec le «Morning Star» de Londres datait de 1860.

En 1868, il abandonna le poste de rédacteur en chef de ce journal, et passa trois ans aux Etats-Unis.

Grande Maison à un Logement

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

PHARMACIEN On demande un élève d'expérience, licencié, ou commis certifié, de préférence, pour le département des prescriptions. S'adresser à Lecours et Lacroix, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine.

PHARMACIEN On demande un élève sans expérience, désireux de trouver position dans bonne pharmacie. S'adresser à Lecours et Lacroix, coin Saint-Denis et Sainte-Catherine.

À LOUER A LOUER Rue Mance, No 1751, près du Boulevard Saint-Joseph. S'adresser à Madame Deslauriers, 1969 Boulevard Saint-Laurent.

A LOUER Ancien magasin de ferronnerie pendant 15 ans; bonne place d'affaires, avec 3,200 pieds de plancher atteignant en arrière pouvant servir pour une légère manufacture, situé coin des rues St-Jacques et St-Ferdinand, ainsi que logement privé. Eugène GUAY, 100 Agnès, Tel. West 464 et 1002.

APPARTEMENTS A LOUER 56 rue Sherbrooke Ouest, près de la rue St-Urbain, 4 pièces et chambre de toilette; chauffés, eau chaude toute l'année; poêle à gaz, glacière, installation d'éclairage électrique, accommodation de premier ordre. Loyer \$40.00 par mois.

817 Boulevard St-Joseph, à l'ouest de l'avenue du Parc, 7 pièces et chambre de toilette; même accommodation que ci-haut; loyer \$47.50 par mois.

245 rue Mance, près de la rue Prince. Arthur, 7 pièces et chambre de toilette; même accommodation que ci-haut. Loyer \$55.00 par mois.

S'adresser aux concierges ou à R. Bédard, 55 St-François-Xavier. Téléphone Main 3869.

MAGASIN A LOUER 1402-1406 Notre-Dame Est, angle de la rue Poupard. Réparations nécessaires pour nouveau locataire. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55 Saint-François-Xavier.

A VENDRE Une couchette simple et un bureau en fer émaillé bleu, poquet neuf; vendra à bas prix. S'adresser à 681 Papineau.

A VENDRE La collection complète du «Devoir», du premier numéro à celui-ci. J. M. Mercier, 647 Saint-André.

MOTEUR ELECTRIQUE Presque neuf, à vendre, 29 forces. S'adresser à Ulric Boileau, Montréal, 474 Gifford. Téléphone Main 3093.

PROPRIETES A VENDRE 1186 Berri, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$3,200 — Berri, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$10,500 — Sanguinet, 10 flats, rapporte \$25 par cent.

\$16,000 — Berri, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$12,000 — St-Hubert, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$6,000 — Duroit, 4 flats, rapporte 50 pour cent.

\$6,500 — Boyer, près Rachel, 3 flats, loyer \$1,000.

\$12,000 — Berri, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$4,300 — Joliette, 3 beaux flats. Comptant \$1,000. Prés. Ontario.

\$25,000 — Villeneuve, coin de magasin, logements, place d'avenue.

\$7,500 — Duluth, coin, loyer \$700; \$7,000, comptant \$1,000.

\$7,500 — Fabre, près Rachel, 4 flats, loyer \$1,000.

\$18,000 — Pie IX, près Ste-Catherine, 12 flats, loyer \$1,800.

\$7,600 — Dorion, six flats, avec épicerie, loyer \$780. Vente pour cause de santé.

\$7,300 — Berri, près Mont-Royal, 4 pièces, 12 flats, loyer \$1,800.

\$3,200 — Lasalle, près Mont-Royal, 2 flats, comptant \$500.

\$10,000 — Mance, 4 flats.

\$8,500 — Waverley, 4 flats.

\$7,500 — St-Urbain, 4 flats.

\$7,000 — Christophe Colomb, 3 beaux flats.

Residence, 1186 Berri. Téléphone St-Louis, 319.

TERRAIN A VENDRE Un terrain situé sur la première avenue à Rosemont. Titres clairs. Un bargain: on échange contre petite propriété. S'adresser à 1209 Cadieux.

DIVERS ACCORDEUR DE PIANOS J. A. ROBILLARD, 260 rue Panet, Montréal, Québec, accorde les pianos, en règle le ton, et répare le mécanisme. Bell Main 7460. Marché, 1709.

A VENDRE OU A LOUER un cottage situé au No 491 rue Chapelle, à Notre-Dame-de-Grâce, bien décoré, fixures à électricité posées. S'adresser par téléphone: Westmont 1811 ou No 1081 Saint-Antoine, F. Deslauriers.

AVIS DE DEMENAGEMENT Bousquet & Sarault, agents d'immobilier, 250 Amherst, transporteront vers le 1er mai, leur bureau dans leur nouveau local, 216 Amherst.

ON DEMANDE A ACHETER On demande à acheter plusieurs vieux chars de chars pour la campagne. Quel prix la tonne sur les chars? Ecrire à casier M, le «Devoir».

Gardes-malades à \$100 par jour Sans études spéciales, mais bien recommandées. Bureau ouvert tous les jours de 9 heures à midi. Tel. Est 2503.

PENSION D'ETE à Saint-Faustin; sur le bord du Lac Carré, à deux minutes de la gare. Bonne place de pêche. Prix modérés. S'adresser à Léonard Légaré, Saint-Faustin Station, Qué.

A VENDRE

Située rue Saint-Hubert, près Sherbrooke, convenablement spécialement à un club. ARGENT A PRETER sur 1re hypothèque. S'adresser à CHARLES HURTUBISE, Main 2034. 99 rue Saint-Jacques.

REPARATIONS Réparations de meubles de tout genre, rembourrés avec soie, matelas réparés, remis à neuf, plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tel. Bell. Est 2075.

LE CLUB CARTIER Fait fait ses amis de la réouverture de la salle à dîner, lundi, 29 courant. Prix spéciaux pour réunion, noces, banquets, etc.

DEMEMAGEMENTS AVIS. — Nous faisons une spécialité de déménagements. Voitures simples et doubles, aux plus bas prix et le meilleur service. Pianos: (\$2.50 en montant). Prix sujet à changement. CHAMBERLAND FRESHE, Est 4189.

LE "MOUNT TEMPLE" AURAIT-IL ETE TEMOIN DU DESASTRE ?

Une enquête sera faite par le gouvernement canadien, à St-Jean, où se trouve ce navire.—On veut savoir du capitaine et des officiers s'il est vrai qu'ils ont vu disparaître le "Titanic" sans lui porter secours.

L'enquête du Sénat se continue à Washington. Le 5ième officier Lowe, le second Lightoller et le quartier-maitre Hichens sont entendus. Lowe s'est conduit comme un vrai marin.

Washington, 24 — Harold J. Lowe, 5ième officier du "Titanic", a raconté, aujourd'hui au comité d'enquête du Sénat, le rôle qu'il a joué après la catastrophe. Son témoignage a étonné qu'en compagnie de quatre autres rescapés il a sauvé quatre hommes de l'eau, un canot de sauvetage, et une femme d'un bateau qui venait de verser. Chacun de ces rescapés fut déposé sain et sauf à bord du "Carpathia".

Depuis le commencement jusqu'à la fin, le récit de Lowe montre qu'il a agi en homme. Après avoir reçu l'ordre de prendre charge du canot No 14, il le remplit, tant qu'il put sur le pont supérieur, et craignant que quelqu'un s'y égarât pendant la descente, il tira plusieurs coups de revolver. Une fois sur l'eau, il s'occupa à sauver plusieurs personnes qui étaient sur le pont de sa noyer.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN ENTRE EN SCENE

Aussi intéressant que le témoignage du jour, l'échange de télégrammes entre le sénateur William Alden Smith, résident du comité, et M. George E. Foster, remplaçant le premier ministre au Canada.

M. Foster dit que le transatlantique "Mount Temple" est arrivé à Saint-Jean, N.-B., et que ses passagers prétendent avoir vu le "Titanic" sombrer. On a cru que le "Mount Temple" était le navire qui était tombé sur le chemin du Titanic quand celui-ci fit son dernier plongeon.

Le sénateur Smith a demandé que les officiers et les matelots du "Mount Temple" soient interrogés et que leurs dépositions lui soient envoyées. De plus, il a accepté l'offre du docteur F. S. Quinlan, de Toronto, de comparaître devant le comité. Le Dr Quinlan est un des passagers du "Mount Temple" qui prétendent avoir été témoins de la catastrophe du "Titanic".

LE SENATEUR SMITH DEMANDE UNE ENQUETE AU CANADA

Le sénateur Smith répondit comme suit : "Télégramme reçu. Je serais heureux si la déposition du capitaine du navire "Mount Temple" qui doit partir de St-Jean, vendredi, pouvait être prise par les membres d'un comité nommé par vous, et ensuite envoyée à moi à Washington, relatant les mouvements du navire le dimanche soir, 14 avril, donnant les positions relatives au Titanic et au Carpathia et un rapport détaillé des marconigrammes envoyés et reçus."

Le comité a également reçu un télégramme signé de J. H. Moore, capitaine du Mount Temple; A. H. Sargent, premier-officier; H. Heald, second officier et J. Durrant, opérateur du marconigramme, daté de St-Jean, aujourd'hui. Ce télégramme répète les déclarations contenues dans celui de M. Foster et ajoute que le Mount Temple n'a pas vu les lumières du Titanic.

Les noms des passagers qui prétendent avoir vu les lumières du "Titanic" ne sont pas connus.

Un Commissaire recevra d'Ottawa aujourd'hui les pouvoirs nécessaires pour recueillir les témoignages du capitaine et des officiers du "Mount Temple", à Saint-Jean, N.-B.

TEMOIGNAGE DE LOWE, 5ième OFFICIER

Harold G. Lowe, 5ième officier du "Titanic", se souvient. Lowe est entré dans la nuit de mardi il y a quelques années et a parcouru presque tous les mers du monde. Depuis quinze ans, il est à l'emploi de la ligne White Star. C'est la première fois qu'il venait dans le nord de l'Océan Atlantique.

Il était présent à l'examen du "Titanic" dans le port de Belfast.

Qu'aviez-vous fait ?

—J'ai examiné les chaloupes. En compagnie de MM. Moody et Boxhall, j'ai constaté ce que chaque chaloupe et j'y ai trouvé tout ce qu'il fallait.

Pour ce qui regarde les chaloupes, il n'y a rien à dire. Nous avons trouvé qu'il y avait les rames en quantité suffisante sur chaque chaloupe.

UN EXERCICE DE SAUVETAGE DEVAIT AVOIR LIEU

Le témoin ajouta que le capitaine avait organisé un exercice de chaloupes de sauvetage pour dimanche, mais qu'il avait été remis à cause de la brise.

Lowe déclara qu'il n'y a pas eu d'examen pour connaître la vitesse du "Titanic". Il croit que le "Titanic" était capable de faire 24 à 25 nœuds à l'heure.

Pouvez-vous dire approximativement à quelle vitesse allait le navire ?

—Je ne le sais pas, mais je crois que c'était 20 ou 21 nœuds.

ISMAÏ NUISAIT AU SAUVETAGE

Lowe raconta ensuite qu'il ne connaissait pas le gérant de la compagnie et qu'il lui avait dit de ficher le camp de là afin de lui permettre de travailler.

Lowe déclara que M. Ismay n'essayait pas de monter dans une chaloupe, mais qu'il était plutôt excité, et qu'il nuisait à la descente des chaloupes.

"Cet homme (M. Ismay) dit Lowe était fortement excité. Il criait : 'descendez, descendez, descendez !' C'est à ce moment que je lui ai dit de s'éloigner."

M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—Alors vous avez dit cela à M. Ismay. Pourquoi l'avez-vous dit ?

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

—M. Ismay ne répondit rien et s'en alla. Je n'aurais jamais su que c'était lui dit Lowe si l'un des commis du bord ne l'aurait appelé par son nom après que nous fûmes montés sur le "Carpathia".

LE EXERCICE A SOUTHAMPTON

—Quel était le but de l'exercice à Southampton avant le départ ?

—C'était pour le "Board of Trade". Il y avait 8 hommes pour chaque canot, à ce moment.

Où étaient ces hommes quand l'accident survint ? Ils étaient tous réunis. Ils étaient-ils quand vous avez chargé le canot No 5 ?

—Vous devez vous rappeler que nous étions au port, et que nous avions le choix des hommes. Au moment de la collision les hommes descendirent pour dégager les portes afin de pouvoir faire l'embarquement.

—Est-ce que ce travail demandait des hommes d'expérience ? N'importe qui pourrait avoir fait cela et pourtant les hommes expérimentés furent envoyés en bas, quand on avait besoin d'eux pour charger et lancer les canots. Est-ce votre impression ?

Le témoin protesta contre une telle interprétation de ses paroles. Il dit que la discipline était excellente. Un seul bateau, une seule chaloupe plâna dans l'eau. Les autres, dit-il, furent conduits comme il faut.

Il faut de 8 à 10 hommes pour préparer un canot, dit Lowe.

Je ne sais pas combien d'hommes étaient aux autres bateaux. Il faut se rappeler qu'il y avait foule aux portes des passerelles.

Le sénateur Smith demanda le nombre des hommes d'équipage et le témoin répondit qu'il devait être de 903.

—Et avec 903 hommes à bord, dit le sénateur, vous n'en aviez pas assez pour vous occuper comme il faut de 20 bateaux ?

Le témoin se tut et le président montra son mécontentement à voir les officiers refuser de répondre d'une façon catégorique.

—Vous voulez dire prescrits aux bateaux ? dit enfin Lowe. Non, il n'y en avait pas assez.

Le sénateur Smith s'applique alors à rechercher si on avait refusé à des hommes, des femmes ou des enfants l'admission dans les bateaux où si on en avait fait sortir quelques-uns d'entre eux qui y étaient déjà installés.

L'officier dit qu'on n'avait refusé cela à personne.

—On choisissait les gens qui devaient être embarqués ?

—Il n'y eut aucun choix. D'abord nous primes les femmes et les enfants, puis les autres comme ils vinrent.

Il y avait une pression aux deux bouts du canot ; ils étaient en petits paquets, en petits groupes.

—Alors que vous passiez les femmes dans les canots, qu'aviez-vous dit ?

—J'ai simplement crié : "Les femmes et les enfants d'abord, les hommes en arrière."

PAS DE PREFERENCE QUANT A LA CLASSE

—Y eût-il quelque préférence quant à la classe ?

—Aucune.

—Comment a-t-on agi envers les femmes de chambres ?

—On n'a fait aucune distinction, femmes et enfants, voilà tout.

M. Lowe ajouta que le premier officier Murdoch donna l'ordre de mettre à la mer les chaloupes No 3 et 4. C'était Murdoch qui commandait la manœuvre.

—M. Ismay était-il là ?

—Oui, il y était. Il se trouvait tout près de moi. Je ne le connaissais pas alors, mais je sais maintenant que c'était lui. C'est le même homme auquel j'ai demandé d'intervenir dans le lancement de la chaloupe No 3. Il ne m'écouta pas et continua à travailler.

J'ai pu distinguer ses traits à la hâte des fusées et j'ai vu qu'il aidait également à mettre à l'eau la chaloupe No 3.

Le sénateur a en vain essayé de savoir combien de femmes se trouvaient dans la chaloupe No 3. Le témoin répondit qu'il croyait qu'il y avait peu près un nombre égal d'hommes et de femmes, mais il ne connaissait aucun de nom. Il y avait environ quarante personnes dans la chaloupe.

—Pourquoi n'y en avait-il pas plus ? demanda le président.

—Nous ne pouvions plus trouver personne qui consentait à embarquer. Ceux qui restaient ne semblaient pas disposés à abandonner le "Titanic".

LE DESORDRE REGNAIT

Le témoin ajouta que ni les officiers ni les membres de l'équipage n'ont cherché à diriger les mouvements des passagers, chacun allant où il voulait.

—Avez-vous vu des femmes à cet endroit ? demanda le sénateur Smith.

—Certainement j'en ai vu ; mais je ne pouvais aller les chercher pour les entraîner de force. Elle n'ont pas voulu répondre à nos appels.

M. Lowe raconta ensuite qu'il avait attaché cinq des chaloupes ensemble, et qu'après avoir transféré ses passagers il demanda des volontaires pour retourner au vapeur qui sombrait.

Nous retournerons sur le théâtre du sinistre, nous trouverons quatre hommes recueillis. Il y avait plusieurs cadavres qui flottaient sur l'eau, mais je n'ai pas vu de corps de femme.

—Quelle heure était-il ?

—Le jour commençait à poindre et il faisait tout juste assez clair pour que je pus voir à une bonne distance.

Le témoin déclara ensuite qu'il aperçut le "Carpathia" et qu'il se dirigea vers ce dernier, craignant que le vapeur ne puisse pas le voir et l'abandonner.

Vous avez dit tantôt que vous êtes retourné sur le socle du désastre quand tout était plus tranquille, qu'entendez-vous par ces mots "tout était plus tranquille" ?

—J'ai entendu que l'on n'entendait plus les cris et hurlements.

—Les cris de ceux qui se noyaient ?

—Oui, monsieur, nous n'osions retourner au milieu de cette masse de gens qui luttait dans l'eau. Ils nous auraient probablement fait couler en essayant de se sauver. Nous ne pouvions prendre à bord tous ces malheureux.

AGONIE D'UNE HEURE ET DEMIE

—Combien de temps a-t-il fallu pour que les cris des victimes ne fussent plus entendus ?

—J'ai pu entendre une heure et demie.

—Si quelqu'un avait demandé que vous le preniez à bord, l'auriez-vous fait ?

Certainement, je cherchais à sauver tous ceux que je pouvais, mais il aurait été inutile de nous lancer au milieu de cette masse humaine, nous aurions péri.

—Combien de personnes y avait-il à bord de votre chaloupe quand vous avez accosté le "Carpathia" ?

—J'en avais 45. Je les ai sauvés d'une chaloupe plâna qui s'enfonçait et dans laquelle j'ai abandonné les cadavres de trois hommes. De ces 45 personnes il y en avait 21 qui avaient de l'eau jusqu'au genou et elles auraient toutes coulé en trois minutes. Je n'ai pas cherché à identifier les morts, car j'étais là pour sauver des vies et non pour recueillir des morts.

Lowe se dirigea ensuite vers le "Carpathia" et débarqua ceux qui se trouvaient à bord de sa chaloupe.

—Qu'aviez-vous fait ensuite, demanda le sénateur Smith ?

—Rien. Qu'il en ait de plus à faire ?

M. Lowe quitta ensuite le banc des témoins.

TEMOIGNAGE DU SECOND OFFICIER

M. C. R. Lightoller, second officier du "Titanic", fut le témoin suivant. Il déclara qu'il ne pouvait pas dire de quelle qualité serait un professeur de trique pour découvrir les glaces flottantes. "Un professeur, dit-il, pourrait être de quelque utilité." Il n'y a que la ligne White Star qui a six hommes de vigie sur chacun de ses bateaux.

Le sénateur Barton demanda alors au témoin de lui raconter sa conversation avec Ismay à bord du "Carpathia". M. Lightoller dit que ses compagnons et lui avaient parlé du "Cedric" et qu'ils avaient décidé que ce serait le "Cedric", et le lui répondit : "Certainement".

—Nous avions décidé que c'était la meilleure chose à faire et nous l'avions tous conseillé.

Le témoin déclara que quand on reçut de New-York, la réponse disant que le "Cedric" ne pouvait pas se retenir, il conseilla à M. Ismay d'insister pour que l'on retardât le départ de ce bateau.

ISMAÏ ETAIT DESOLE

M. Ismay, ajouta le témoin, n'était pas, mentalement, en état de s'occuper de choses sérieuses. Il paraissait croire qu'il n'aurait pas dû quitter le "Titanic" puisqu'il y avait des femmes qui étaient restées à bord. "Il est tout ce que je ne puis pour lui enlever cette idée de la tête, mais je ne puis y réussir. Je tentai de lui faire comprendre qu'il avait encore un rôle important à jouer dans la vie, et qu'il ne devait pas croire qu'il avait mal fait en ne restant pas à bord pour périr inéluctablement."

Le médecin du "Carpathia" pourra d'ailleurs vous dire quel était l'état d'esprit de M. Ismay.

—On m'a dit, à bord du "Carpathia" que le premier officier Wild, qui était un homme d'une force extraordinaire, le poussa dans la chaloupe.

—C'est exact, dit le témoin. Wild, a fait entrer M. Ismay dans la chaloupe ?

—Je ne le sais pas.

Le sénateur Smith fit remarquer que le témoin avait déjà, dans une déclaration antérieure, déclaré qu'il n'avait pas pu voir le "Cedric", et le lui répondit :

—Le président le harcela alors de questions.

—J'ai répondu à tout cela déjà, dit le témoin, vous trouverez tout cela dans mes autres dépositions.

UNE PASSE D'ARMES

—Je sais très bien que nous pouvions tout y trouver, si nous voulions nous en donner la peine. Je répliqua le sénateur Smith. "Votre mémoire semble cependant meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a huit jours et je voudrais la mettre à l'épreuve."

Le sénateur Smith voulut ensuite savoir combien il fallait de temps pour mettre les chaloupes à l'eau et le témoin devint impatient.

—Nous avons fait tout ce que nous pouvions", dit-il, avec humeur. "Je considère que les hommes ont agi avec jugement et sans retard. Nous ne faisons pas de l'exercice, nous cherchons à sauver des vies humaines."

Le sénateur demanda alors au témoin pourquoi il n'avait pas parlé à New-York, à l'enquête, du marconigramme envoyé pour retenir le "Cedric".

—Je n'en ai pas parlé parce qu'il n'était pas alors question de "Cedric". Je considère que j'étais responsable de l'envoi de cette dépêche. J'ai insisté pour que ce soit fait."

—Comment savez-vous que ce marconigramme a été réellement envoyé ?

—Parce que M. Ismay me l'a montré, m'a dit qu'il l'avait envoyé et m'a fait voir la réponse."

IL IGNORAIT QU'UNE ENQUETE SERAIT FAITE

—Saviez-vous alors que le Sénat allait faire une enquête ?

—Certainement pas, ou la dépêche n'aurait jamais été envoyée. Nous voulions simplement tenir les témoins groupés pour l'enquête que nous savions devoir lieu en Angleterre."

Agents de:

RIDGWAY

Vaisselle d'hôtel et de

ROSENTHAL

Porcelaine d'hôtel.

Lalieu Brodeur

Marchands en Gros et en Détail de Vaisselle, Verrerie et Coutellerie

Agents des

BENDORF

fabricants d'ustensiles de cuisine en nickel pur.

SI VOUS VOUS MARIEZ OU PRENEZ MAISON

Achetez votre service à diner, votre vaisselle, votre verrerie, votre coutellerie d'une maison dont vous pouvez obtenir le double de toutes les pièces que vous achetez en tout temps.

Cadeaux Utiles et Pratiques

SERVICE A DINER (stock pattern), renouvelable, en bleu de four, dessin classique, 97 morceaux \$10

Toutes les pièces de ce service se vendent séparément au prix du service complet.

SERVICE A DINER (stock pattern), renouvelable, marguerites vertes émaillées, 105 morceaux \$12.50

20 POUR CENT D'ESCOMPTE sur tous nos services de \$55.00 en montant.

VASES A FLEURS. Articles en verre taillé de Bohême. 50c à \$3.00

Tous nos articles de porcelaine ou de verre taillé font des cadeaux pratiques, jolis et utiles.

Cadeaux Utiles et Pratiques

SETS DE TOILETTE pour convenir au décor de vos chambres, couleurs mauve, rose pâle, vert pâle, bleu de ciel, modèles de fantaisie et formes absolument nouvelles au Canada. Prix: \$3.50 à \$10.00

LAMPES DE BOUDOIR, LAMPES DE SALON, LAMPES DE SALLE A DINER, LAMPES D'ESCALIER.

A l'huile ou à l'électricité, Lampes de fantaisie, à 1, 2, 3 lumières, montées sur or, cuivre, porcelaine ou verre.

327 RUE ST LAURENT
533 ST CATHERINE EST
1827 ST CATHERINE EST

Magasin de gros : 86 rue St-Pierre

Aux Jeunes !

N'OUBLIEZ PAS L'ATELIER DU "DEVOIR" POUR VOS LETTRES DE FAIRE PART, CARTES DE VISITE ET D'INVITATION.

71a, St-Jacques

TEL. MAIN 7461

Le Devoir

DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS

71a, St-Jacques

TEL. MAIN 7461

Les attaques des journaux d'Allemagne

LA PRESSE ALLEMANDE ATTRIBUE LA PERTE DU "TITANIC" A L'ARROGANCE BRITANNIQUE. L'OFFRE D'ASSISTANCE DU "FRANKFURT" AURAIT ETE REPOUSSEE.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Je vous aime bien, mes sœurs campagnardes et je vous envie. Voici votre tour d'être heureuses dans les clairs soleils du renouveau d'Avril, qui vous apporte les jolies saines et la vie débordante ignorées des petites citadines ennuies par leurs plaisirs d'hiver.

Dans l'air flote un parfum qui n'est pas celui du vert, puisque la sève puissante qui fait frémir les arbres ne les a pas encore reverdis. Non, c'est la bonne odeur de la terre qui se réveille. Laissez-vous griser par elle, et par les bavardages des oiseaux arrivés avant les feuilles, et par le murmure des petites vagues froides, débarrassées de leur mante de glace, et qui frissonnent encore en étincelant sous le soleil.

Autour de vous la vie recommence plus ardente et plus pressée à chaque lever de jour, et dans vos âmes, il faut aussi rendre la vie plus intense et plus joyeuse. Car vous êtes heureuses, et vous ne le savez peut-être pas, et il vous arrive de soupirer en regardant du côté de la grande ville.

Ah! mes amies, quelle folie! Désirer vivre dans la poussière, le fracas, l'air épais, les petites maisons étroites où les cuisines ressemblent à des porte-manteaux, quand on peut vivre dans la beauté fraîche et parfumée, l'air pur de la campagne; quand on est douce, quatorze et vingt largement à l'aise dans la grande maison familiale! O la bonne maison! L'aimez-vous comme elle le mérite? Elle a souffert des années, des vents, de la neige, et on le voit, mais dans les printemps tout neuf, sa vieillesse est adorable! Au grand soleil, elle ouvre large et confiante sa porte, à la lumière du jour et l'odeur des saisons! Elle ne repousse personne, ni le mendiant qui passe, ni le chien qui dort sur le seuil; les enfants s'y bécotaient, les poules s'y hasardaient, et près de sa porte grande ouverte, tous se sentent en sécurité.

Comme elle s'anime au petit printemps, la vieille maison! Comme elle chante, comme elle aime! Sa sollicitude s'étend à tous ceux qu'elle abrite le soir dans sa tiède reposante et qu'elle suit le jour "Par le regard de ses fenêtres vitrées". Elle sait l'effort de chacun, les fatigues ignorées, les chagrins que l'on cache, les labeurs qui courbent, les belles joies qui chantent. Elle sait tout, et elle aime tous les siens: les vieux qui sont las, et les jeunes qui attendent; maternelle, elle les retient dans la caresse douce qui repose, qui console, qui apaise et qui berce.

Non! ne désirez pas vivre en ville, entre des murs inconnus où des étrangers vous ont précédés et où des étrangers viendront après vous.

Vous y passez dans cette maison et vous ne vous y attachez pas: au premier prétexte vous la laissez sans regret: vous n'aimez pas et elle ne vous aime pas. Elle n'a pas retenu pour vous un peu de l'âme des vôtres qu'elle a abrités, elle ne vous a pas vus, au berceau, elle n'a pas entendu le joli vacarme des réunions de vacances. Elle est exigeante, peinte, teinte, guindée, et quand il y arrive un visiteur, elle se sent presque un intrus dans la petite maison semble gênée.

Mes amies, si vous n'avez jamais pensé qu'elle a une âme, la chère vieille maison que vous dédaignez peut-être, recueillez-vous et écoutez-la. Ce qu'elle vous dira, vous l'avez plus grave et meilleure, plus satisfaisante aussi et plus consciente du bonheur que vous envie.

FADETTE.

CAUSERIE

Savez-vous, mes nièces, que lorsque vous serez devenues d'expertes ménagères, que vous aurez été de bonnes mères courageuses, actives et tendres, votre tâche ne sera pas terminée, et que votre programme, au lieu de s'alléger, devra se compliquer encore, si vous avez le souci de tous vos devoirs?

C'est que, comme l'homme, la femme ne doit pas circonscire à elle seule le champ de son activité. Autour d'elle, elle trouve des devoirs spéciaux, des devoirs d'état. Mais, membre, comme l'homme, de la grande famille humaine, elle doit, elle aussi, étendre à la société les sollicitudes de son zèle, en oubliant pas, certes, ses devoirs d'état, mais en ne s'arrêtant pas à eux seuls. Vous devinez que je veux vous parler des oeuvres sociales et charitables pour lesquelles on sollicite quelquefois votre charité. Vous donnez de l'argent, et vous faites bien: mais vous pourriez faire mieux et on vous demanderait plus.

Il faudrait connaître les besoins de la classe pauvre, étudier les oeuvres qui tendent à la relever en la secourant et vous y intéresser, et prêter votre concours intelligent et actif.

Il y a tant d'oeuvres qui manquent de ressources et d'aides actives et il y a tant de femmes oisives qui s'ennuient, qu'on traitant un peu durement l'égoïsme dans lequel ces dernières s'enveloppent, on finirait peut-être par accommoder tout le monde. Il y a même parmi mes lectrices, des jeunes filles, des jeunes femmes, des femmes âgées qui ne font rien, parce qu'on ne leur a jamais suggéré de consacrer un peu du temps qui leur pèse, à soulager des misères qu'elles ne soupçonnent pas.

Eh bien! C'est la vieille tante Pot-au-Feu qui vient vous y faire penser. D'autres tirent sur les cordons de votre bourse, elle, tire sur les cordons sensibles de votre coeur, et on a peut-être moins besoin de votre argent que de votre travail personnel, de votre sympathie vraie pour ceux qui peinent pendant que vous jouissez si égoïstement d'un luxe qui ne vous fait pas meilleurs.

TANTE POT-AU-FEU.

Avec un peu de vitalité d'esprit, il est facile de maintenir son attention sur les idées de son choix, et chacun sait bien qu'il faut le faire pour vivre sa vie autrement qu'une marionnette: mais on songe moins, et peut-être y a-t-il plus de difficulté à défendre son esprit contre les idées vaines ou absurdes. C'est pourtant plus nécessaire encore: car ce sont de telles idées surtout qui font tourner la tête à tous les vents, et les notes à toutes les sottises. Ce qui fait la différence entre les sages et les fous, entre les saints et les débauchés, ce n'est pas que les saints n'aient jamais de tentation ou que les sages ne rencontrent jamais des idées folles; mais c'est qu'ils ne les acceptent pas.

"Choisir" ses idées, celles qu'il faut recevoir et surtout celles qu'il faut rejeter: telle est la grande sagesse. Tel est le grand art aussi d'être maître de soi, et le principal usage à faire de sa liberté.

ANTONIN EYMIEU.

BIBLIOGRAPHIE

"LA MARE-AUX-GOSSES", PAR M. JACQUES DES GACHONS.

Le romancier si apprécié de la "Maison des dames Renoir" de "Le Chemin de Sable", deux ouvrages couronnés par l'Académie Française, a pu, dans un dernier ouvrage, nous montrer toutes les faces de son talent, car le choix de ces nouvelles — dont la première donne nous titre au recueil — est éloquent. L'émotion, la gaieté, l'ironie légère, voire, le romanesque exubérant alternent pour le plus vif plaisir du lecteur. Entre toutes, ce sont les pages émaillées d'humour, celles qui peignent si

DETRESSE

Aide-moi! Le chemin est rude et je suis lâche. Depuis longtemps, je suis parti vers la Beauté. Mais, faible, je recule, et j'ai tant hésité Que je n'ai rien encore accompli de ma tâche.

Je désespère! Au lieu d'espérer, je me fâche. Toujours j'ai le remords d'avoir trop peu monté; Et, sur ce chemin long comme l'éternité, Je m'assieds, et je me lamente sans relâche!

O courage, vertu des forts, descends en moi! Allouonne mon âme et ranime ma foi: Si tu ne me soutiens, je vais fuir la lumière!

Maître, relève-moi du doute et de la peur: Ne me laisse pas là, seul, au bord de l'ornière. Comme une bête lasse et pleine de stupeur. (Le Miroir des Jours).

ALBERT LOZEAU.

NOTRE ALBUM

Pour avoir du tact, il faut être bon, délicat et intelligent, mais avant tout, peut-être, il faut se posséder. —Marie Valère.

La simplicité dans le bonheur et dans le malheur est une des choses les plus rares en ce monde. —Marie Valère.

Dirige ton rêve, ne le subis pas.

Chez les femmes et chez les hommes d'imagination, la fermeté est plus rare que le courage.

Un grand nombre naissent assoupis: ils souffrent peu, ne jouissent guère, mais ils vivent longtemps sur leurs épargnes.

L'homme et la femme se prennent, se dépriment, s'entreprennent, se reprennent et se surprennent, mais ils ne se comprennent pas. —Edmond Thiaudière.

L'asservissement des femmes à la mode, même absurde, est assurément ce qui donne de leur intelligence l'idée la plus défavorable. —Edmond Thiaudière.

Trouver son devoir, il y a des heures où c'est aussi difficile que d'avoir du génie. —Alfred Capus.

TANTE POT-AU-FEU.

Les idées de Liette

Ma filleule Liette a dix ans. C'est une petite fille très raisonnable. Je lui avais donné pour sa fête, un bel exemplaire des "Contes de Perrault". Quand je la revis, je lui demandai: —As-tu lu mon livre? —Oui, parrain. —Et l'as-tu trouvé amusant? —Sans doute, dit Liette avec une moue. Mais il y a bien du choix. —Qu'entends-tu par là, Liette? —Eh bien! il y a certainement quelques histoires très jolies, des histoires qui finissent bien... —C'est-à-dire? —C'est-à-dire des histoires où ceux qui ont été méchants sont punis, et où ceux qui ont été bons sont récompensés. Par exemple, "La Belle au Bois Dormant", "Cendrillon", "Riquet à la houppe", finissent très bien. Mais les autres... —Explique-toi, Liette. —Voilà, parrain, c'est que tu admettes la fin du Petit Chaperon Rouge? Voilà une petite fille qui est mangée par le loup; pourquoi? Parce qu'elle s'est amusée avec un coiffeur des sorcières! Et la mère-grand, qui est aussi mangée par le loup, qu'est-ce qu'elle a fait de mal, elle, la mère-grand? —C'est comme la femme de l'Ogre, dans "Le Petit Poucet". Elle est mangée par la femme de l'Ogre. Quand elle voit le Petit Poucet et ses frères, elle se met à pleurer et elle leur dit: "Hé! les mes pauvres enfants, où êtes-vous venus?" Elle les mène se chauffer au feu d'un bon feu, et lorsque son mari rentre elle les fait cacher sous le lit. Elle décide l'Ogre à ne les tuer que le lendemain, et leur porte à souper. Et comment est-elle récompensée de son bon cœur? Le lendemain matin, elle trouve ses sept fillettes égorgées et "naguère dans leur sang". Est-ce que cela s'est amusé avec l'air, pour lui couper la tête. Mais enfin, elle les aime comme cela, puisqu'elle était leur mère!

Liette dit ces derniers mots avec beaucoup d'expression, — comme au théâtre. —Est-ce tout, Liette? —Oh! dit-elle en hochant la tête et en secouant ses boucles, je n'en finis pas si je disais tout. —Nous avons le temps, Liette. —Eh bien, fit-elle après un moment de réflexion, il y en a, comme je te l'ai expliqué, qui sont punis et qui n'ont absolument rien fait; mais il y en a aussi qui sont punis, non pas injustement, si tu veux, mais beaucoup plus qu'ils ne l'ont mérité. —Que veux-tu? C'est la vie. —Tu dis? —Rien. Continue. —Par exemple, qu'est-ce qu'elle a fait la femme de Barbe-Bleue? Elle a été curieuse, désobéissante... et encore, elle avait bien le droit d'aller partout, puisqu'elle était la maîtresse de la maison. Mais est-ce qu'elle n'est pas assise punie par la frayeur qu'elle a eue dans le cabinet de l'appartement bas, et en voyant ensuite que la petite clé est tachée de sang et que le sang ne veut pas partir?... dit Liette d'un ton sarcastique. Ce qui fait la différence entre les sages et les fous, entre les saints et les débauchés, ce n'est pas que les saints n'aient jamais de tentation ou que les sages ne rencontrent jamais des idées folles; mais c'est qu'ils ne les acceptent pas.

"Choisir" ses idées, celles qu'il faut recevoir et surtout celles qu'il faut rejeter: telle est la grande sagesse. Tel est le grand art aussi d'être maître de soi, et le principal usage à faire de sa liberté.

ANTONIN EYMIEU.

Affectation... Pose... Simplicité

Lorsqu'on réfléchit sur les sources du beau, on reconnaît promptement que la simplicité est un des principaux éléments. Un petit nombre de formes harmonieusement disposées, produisant les plus grandes merveilles de l'univers, quelques lignes, tracées avec une régularité parfaite, quelques pensées, exprimées avec grâce et majesté, font dans l'art le sublime et le beau. L'affectation gâte chez les Femmes les meilleurs goûts qu'elles ont reçus de la nature. En voulant s'approprier des charmes ou des avantages qui leur manquent, ou en exagérant ceux qu'elles possèdent, elles annihilent leurs qualités.

L'affectation, à mon point de vue, provient de deux sources différentes, qui se confondent: la vanité et le mauvais goût. De tous temps, la vanité a existé, mais jamais elle ne s'est développée dans chaque classe de la société comme de nos jours. Le désir de paraître est intense. Partout on voit sacrifier le bien-être, l'aisance de la vie de famille, à un luxe de façade, luxe, qui n'impressionne que les sots.

Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux avoir un bon confort dans son intérieur, un logement sain, spacieux que de paraître dans un beau salon dont les dimensions sont prises au détriment des chambres à coucher, véritables cellules sans air?

L'affectation, au lieu de donner de la distinction, produit l'effet contraire: elle rend commun, vulgaire; elle est la preuve d'une intelligence médiocre. Les personnes affligées de ce défaut finissent par avoir dans la société le même rang que les trompeurs. On est disposé à se méfier de leur sincérité.

Quelques femmes pensent pour la noblesse; aucune famille de l'aristocratie française, n'est digne d'entrer en parallèle avec la leur.

Certaines jeunes filles désirent faire croire qu'elles ont approfondi toutes les branches de la science ou toutes les questions philosophiques. On les voit aborder les sujets les plus abstraits, les plus ardues... D'après elles, tout doit se comprendre, s'expliquer... Je leur ai entendu exposer leurs théories, leurs raisonnements... d'ordinaire faux — et je voyais des choses se jouer sur leurs lèvres des graves interlocuteurs avec lesquels elles conversaient.

Défiez-vous, Mesdemoiselles, de ces prétentions... Sachez que les personnes vraiment instruites sont modestes, et qu'elles ignorent bien des choses. Ensuite, si vous suivez mon conseil, restez femmes, n'essayez pas d'égaler le sexe fort... Le rôle qui nous est confié dans la société n'est-il pas assez noble, pourquoi en envier un autre?

Quelques femmes, qui se croient si sages pour leur zèle et leur dévouement aux bonnes oeuvres, elles répètent paternellement les mots magnifiques de Patrie, Charité, Vertu.

Ces belles paroles ne produisent aucun effet, elles paraissent vaines et creuses, si elles ne sont accompagnées d'actes correspondant à leur valeur.

Comment la femme, d'ordinaire si ardente dans l'amour du beau, si désireuse de plaire, ne comprend-elle pas que la simplicité la rendrait séduisante, et que l'affectation détruit ses dons les plus précieux? Il est étonnant que l'on poursuive ce que l'on doit éviter et que l'on fausse misérablement son bon sens naturel. Rappelons-nous que l'affectation rend fastidieuse l'intelligence, la grâce et la bonté... La vérité, la simplicité devraient être un honneur... Il faut respecter les lois saines de la nature.

Je me permets, Mesdames, de vous citer ces lignes d'un auteur féminin remarquable pour ces ouvrages sur l'éducation.

"L'amour du beau combat victorieusement l'affectation. Il fait prendre en horreur l'exagération, le maniérisme, la mignardise. Il règle la simplicité, l'empêche de dégénérer en grossièreté, mais lui donne des façons franches, dégagées, gracieuses dont l'effet peut se comparer à celui que produit en nous l'idéal dans les arts, lequel, tout à fait naturel et au-dessus de la nature, en excitant l'admiration n'offense jamais le goût."

Mesdames, si dans la famille et dans le monde vous désirez être appréciées, recherchées, montrez-vous ce que vous êtes, c'est-à-dire franches et charitables... Soyez bonnes, indulgentes, avez des sentiments nobles et élevés. Recevez selon vos moyens, avec peu de dépense si vous ne possédez pas la fortune, mais avec grâce, amabilité, intelligence.

Notiez bien que par la simplicité dans sa tenue, et dans ses manières, on doit toujours être correct, ceci n'est ni de l'affectation ni de la pose. Soyez persuadées que la femme en est digne, fine et distinguée, qu'autant qu'elle est parfaitement simple.

Nos Recettes

1-GRATIN DE TOMATES. — AVEC RESTES DE VIANDES.

Détail. Avec 1 1/2 tasse de tomates en conserve, 1 1/2 tasse de viande hachée (veau, bœuf), 1 tasse mie de pain, 4 c. à table de beurre ou de restes de sauce, sel, poivre. Beurrez un plat à gratin, y ranger au fond une couche de tomates, puis au-dessus une couche de viande et de mie de pain. Parsemez de quelques petits morceaux de beurre ou quelques cuillerées de sauce brune, salez et poivrez, faire gratiner à four chaud 20 minutes.

2-PRUNEAUX A LA CHANTILLY.

Détail: 1 lb. de pruneaux, 1-2 tasse de sucre, eau pour couvrir, une tasse de crème fouettée, 1 c. à thé vanille, 4 c. à table sucre en poudre, fruits confits pour décorer. Les laver et les faire tremper dans de l'eau tiède, les cuire dans cette eau additionnée de sucre, jusqu'à ce qu'ils soient tendres et le jus réduit. Enlever les noyaux, les dresser en pyramide dans un plat et fouetter la crème, la sucre et la vanille, en masquer les pruneaux, décorer avec fruits confits.

Dans un salon, j'étais très brillant au concours hippique; s'il n'y avait eu de prix, il n'y aurait eu ni couvert de flots. —C'est pas malin, dit Toto, il tombe chaque fois dans la rivière.

quis, puisque vous êtes fils d'un meunier. Vous n'êtes point des amis de mon fils, car vous n'êtes pas humbles de cœur, et vous n'avez d'ailleurs acquis votre grande fortune que par les ruses et les mensonges de votre chat. N'avez-vous pas honte de lui devoir tout ce que vous avez? Retournez chez vous, mon garçon. Pendant que vous veniez ici, votre beau château s'est évanoui; et vous n'en trouvez pas que l'emplacement. Mais, si vous voulez mettre au travail et si vous avez bonne volonté, je vous promets, au nom de mon fils, que vous gagnerez très bien votre vie et que vous ne serez point malheureux.

Et le marquis s'en alla au milieu des rires des bergers et des Mages. C'est tout.

JULES LEMAITRE, (De l'Académie française).

MAISON

D. Gagnon & Cie

MAGASIN A RAYONS

Angle Saint-Laurent et Dorchester

TOUT CLIENT PEUT FACILEMENT REMPLIR SON MEMOIRE A NOTRE MAGASIN, SANS SORTIR, QUE CE SOIT MARCHANDISES SECHES, GENERALES, MERCIERES, CONFECTIO, TOILES, TAPIS, PRELATS, STORES, RIDEAUX, TAPISSERIES, TENTURES, EPICERIES, PROVISIONS, GRANTS, USTENSILES DE CUISINE, ARTICLES EN BOIS, EN PULPE, EN BROCHE, VERRETERIES, FERRONNERIES, ETC.

500 rouleaux de beaux et bon prix, viennent d'être mis en stock, toute de qualité, supérieure, pas de commun.

25 patrons à choisir en beaux pré-lats épais, largeur, 1 1/4, 1 1/2, 2 et 2 1/2 verges de large, qualité extra... 30¢
Lindem épais, 2 verges de large, 12 patrons différents, très durables... 45¢
Une ligne spéciale de lindem très épais en 4 verges de large, dessin magnifique, pour salle à dîner, prix spécial... 55¢

Offre Spéciale au Magasin à Rayons de la rue Saint-Laurent

N'oubliez donc pas de dire au COMMISS que vous répondez, que vous désirez les COUPONS ou BILLETS avec chaque achat, ils valent une remise de 3 pour cent en marchandises, malgré les bas prix marqués.

EPICERIES, PROVISIONS, Etc.

UNE AUTRE SUGGESTION IMPORTANTE.

VENEZ REMPLIR VOTRE MEMOIRE

dans notre département d'épicerie, et demandez les coupons, valant 3 pour cent de remise en marchandises.

Beurre, fine crème... 34¢	Sel fin de table, 5c. 3 sacs pour 10¢
Oufs frais de la semaine... 27¢	Blanc-manger, orange... 10¢
Jambons, épaule, 6c. ou 7 lbs. 14¢	Belles oranges, Navel, douzaine 25¢
Fleur 5 roses, Ogilvie, ou autre 25¢	Oranges ordinaires, sucrées, dix 15¢
Sucre blanc Redpath, en boîte, 5 livres... 30¢	Pâté de foie de Clark... 5¢
Café moulu, qualité spéciale à 25¢	1 boîte chaque, tomates, pois, blé d'Inde... 33¢
Thé vert, noir ou indien, 30¢, 40¢	Pois français, 12 1/2 lbs. 15c. 15c. 20c. la boîte
Catnap, bouteille de 10c. 3 pour 25¢	Pêches au lard, de 6c. pour... 4 1/4¢
Catnap bouteille de 8c. 3 pour 25¢	Sardines dans l'huile, 5c. 6 pour 25¢
Catnap, le meilleur, grande bouteille de 25¢	Sardines Norvégiennes, extra 12 1/2¢
Pommes éparpillées, la livre... 15¢	Sauce Patterson, 10c. la bouteille, 3 pour... 25¢
Coronach, 3 paquets pour... 15¢	Grande variété à bas prix. Demandez nos coupons dans tous les départements.

POUR LE LAVAGE

Savon Comfort ou spécial... 5¢
6 morceaux pour... 25¢
Brosses à plancher, 8c. 10c. 12c. 15c. et... 20¢
Geld Dust, 5c. 6 pour... 25¢
Poudre à lessiver, 5c. 2 pour... 9¢
Blanchissoir, 25c. 50c. et... 75¢

Une princesse colonel de hussards

Cette fois-ci le féminisme peut enorgueillir une conquête peu banale. La femme avocate, la femme fonctionnaire, la femme cocher, étaient déjà bien archaïques, l'aviatrice marquait une incontestable victoire, jamais le féminisme n'avait monté si haut, mais nous avons peut-être mieux, c'est la femme colonel!

Revenons pour mesdames les féministes, les modestes épaulées du soldat de deuxième classe se vantant trop mesquin, la "femme colonel" voilà bien ce qui manquait à notre civilisation trop bourgeoise. Nous l'avons enfin! L'empereur Guillaume II a nommé sa fille, la princesse Victoria-Louise, colonel du 2^e régiment de hussards. A cette occasion, une revue a été passée par l'empereur à Dornum. La jeune princesse a pris le commandement de son régiment et a fièrement défilé devant son père, en tête de son état-major. Puis rejoignant le souverain, elle l'a salué et a adressé à ses troupes une allocution vigoureuse que les journaux ont publiée.

La princesse Victoria-Louise est née à Potsdam, le 13 septembre 1892.

Nos gracieuses jeunes filles

Amis, Lorsque vous rencontrerez sur la rue deux jeunes filles ensemble, laissez-les passer, puis profitez de la première vitrine de magasin pour vous arrêter. Retournez-vous alors et discrètement, regardez les. Si l'une d'elles marche avec plus de grâce et de légèreté que l'autre, tâchez de vous la faire présenter, et tout en causant avec elle, examinez son pied! Vous tomberez en extase devant la forme et la beauté de sa chaussure! Demandez-lui alors quel est son bottier? Répétez ce langage autant de fois que vous en aurez l'occasion et toutes les réponses se ressembleront en celle-ci: "Mon bottier est Thos. Dussault, 281 St-Catherine-Est."

Pour relire le continent à l'île de Vancouver

Victoria, C. A., 25. — Il est plus que jamais question de relire l'île de Vancouver au continent par un pont gigantesque, jeté sur le détroit Seymour.

On estime que cette entreprise coûterait à peu près \$25,000,000. On dit même que le projet a été soumis au premier ministre de la Colombie qui en confiera à son retour d'Europe avec l'hon. R. L. Borden.

Une déléguée des citoyens de cette province a été choisie à une assemblée hier soir, pour se rendre à Ottawa pour exposer le projet au gouvernement canadien.

Ce pont serait le plus long de l'univers entier.

Nouvelles usines au coût d'un million

Fort William, Ont., 25. — On annonce que la ville et la compagnie Canad. Car. en sont venues à une entente pour la construction d'usines au coût d'un million de piastres.

Les travaux, dit-on, commenceraient dès le printemps.

JULES LEMAITRE, (De l'Académie française).

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



ROBE DE DAME

La simplicité de ce modèle en est la principale caractéristique. La robe est avant tout un autre point que pas une femme ne dédaigne. Il est fait avec le corsage et la partie supérieure des manches d'une seule pièce, ce qui en rend la confection facile. La robe de couleur avec un col large produisant un effet charmant, bien que le linéaire, le piqué ou les tissus lavables peu dispendieux puissent être utilisés avec grand avantage.

Le patron No. 5757 est taillé en grandeur de 32 à 42 pouces, mesure de buste. Pour faire le vêtement de taille moyenne, il faut 4 verges 5 de tissu de 36 pouces et 3/4 de verge d'all-over de 15 pouces pour le collet et les poignets.

On peut obtenir ce patron en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous et retourner au DÉPARTEMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", 714 rue St-Jacques, Montréal.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".

Envoyez-moi, s'il vous plaît, le patron No. 5757.

Nom... Prénom... Rue... Ville... Mesure du buste... Taille... Quand vous recevrez ce patron, n'oubliez pas de mentionner le journal où vous l'avez obtenu.

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS, AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

Oraison funèbre: —Tu sais, la femme de X... qui était si maigre? —Oui, eh bien? —Elle est morte! —Alors, c'est une perte sèche pour lui!

LA GREVE DE L'OLYMPIC LES MASSACRES DE FEZ

Les chauffeurs sont remplacés par des oisifs ramassés sur les quais. — Les hommes d'équipage prendront aussi la pelle.

LA WHITE-STAR DIT QU'ELLE EST PERSÉCUTÉE.

Southampton, 25. — La ligne White Star a fait un appel à tous les hommes oisifs qui étaient sur les quais et leur a demandé de travailler à bord de l'Olympic.

Une vingtaine d'entre eux s'embarquèrent, l'Olympic lâcha ses amarres et mouilla quelques instants après en face de Ryde, île de Wight, en attendant qu'un autre groupe de chauffeurs monte à bord.

Pendant ce temps les grévistes se formaient en procession et défilèrent dans les rues sans faire de tapage.

Le commandant Clarke a déclaré qu'il y avait quarante-quatre chaloupes de sauvetage sur l'Olympic, y compris les pilotes.

Deux mille huit cents personnes peuvent être embarquées dans ces chaloupes; ce nombre excède de beaucoup celui des passagers et de l'équipage. Bien qu'il considère les chaloupes de bois supérieures, il est satisfait de toutes celles qu'il a vues.

L'un des principaux chauffeurs a fait la déclaration suivante:

"Ce que nous demandons, c'est que chaque chaloupe de sauvetage soit en bois. Personnellement, je ne m'en soucie guère, car je suis célibataire, mais plusieurs de mes compagnons sont pères de familles et leur vie est aussi précieuse que celle des passagers de première."

L'équipage de l'Olympic a fait l'exercice de sauvetage depuis son arrivée ici et les hommes sont, prétend-on, très habiles à la manœuvre des chaloupes pilotes.

L'origine de la grève

Southampton, 25. — Les chauffeurs de l'Olympic, comme nous le disions, n'ont réclamé qu'un moment où le transatlantique allait lâcher la dernière amarre. Ils demandèrent alors qu'on remplaçât les chaloupes par des embarcations en bois, ils prétendirent que plusieurs canots pilotes avaient été condamnés par l'inspecteur du "Board of Trade".

Le capitaine Clarke, l'inspecteur en question, déclara au cours d'une entrevue que toutes les chaloupes pilotes avaient été examinées et trouvées en parfait état par l'Amirauté anglaise elle-même et il les avait examinées lui-même sans y découvrir le moindre défaut.

La Compagnie "White Star" pré-

tend que les chauffeurs cherchent à la persécuter et elle considère leur façon d'agir, en ne faisant leurs plaintes qu'au moment du départ, comme une "lâche attaque".

Aux bureaux à Southampton, on espérait que le bateau aurait un équipage complet ce matin, mais la situation s'est compliquée du fait que les matelots ont déclaré qu'ils ne resteraient pas à bord si l'on engage des chauffeurs novices. On espère arriver à une entente aujourd'hui. A bord de l'Olympic se trouve le duc de Sutherland, qui se rend au Canada pour y visiter ses propriétés.

Faux rapports

Southampton, 25. — Lorsque le transatlantique, de la ligne White Star l'Olympic, fut prêt à partir pour New-York hier, trois cents chauffeurs et employés mécaniciens quittèrent le vaisseau, en déclarant que les chaloupes pilotes de l'Olympic n'étaient pas assez sûres. L'Olympic est mouillé en face de Ryde, île de Wight, avec 1,400 passagers à son bord et ne pourra probablement pas partir avant demain midi.

On a publié certains rapports annonçant que les passagers avaient refusé de faire le voyage, mais tous sont demeurés sur le navire. Quelques heures après la déclaration de la grève, une rumeur circulait disant que la compagnie avait réussi à se procurer d'autres hommes.

Comme question de fait, l'équipage n'est pas de la partie et a décidé de ne pas faire le voyage avec des chauffeurs novices; ils prendront les pelles. L'Union des Marins anglais approuve les matelots. Des sentinelles font la patrouille sur les ponts pour empêcher le recrutement des chauffeurs novices.

Le commandant Clarke, chef du bureau d'émigration à Southampton a proposé de démontrer que les chaloupes de l'Olympic étaient sûres. Les hommes refusèrent de l'écouter, mais plus tard ils se déclarèrent prêts à partir si la compagnie voulait prouver que ses chaloupes étaient capables de tenir la mer en sortant du port. La compagnie refusa.

(Voir dernières nouvelles en dernière page).

Le gouvernement français met la ville de Fez en état de siège. — La presse française critique sévèrement le gouvernement. — Récit détaillé des massacres. — On rapporte que 68 Européens ont été tués.

Tanger, Maroc, 25. — Le gouvernement français a mis Fez, la capitale du Maroc, en état de siège. Depuis deux jours un grand nombre d'officiers et de soldats français ont été tués ou blessés pour avoir voulu réprimer une rébellion de la population mauresque pendant laquelle des centaines de résidents juifs furent massacrés et une grande partie de la ville détruite par le feu.

Des avis reçus d'autres districts du Maroc déclarent que les tribus arabes manifestent beaucoup de tendances belliqueuses.

Paris, 25. — On critique beaucoup le gouvernement pour n'avoir pas prévu et empêché le massacre de Fez dans lequel un grand nombre d'officiers, de soldats et de citoyens français ont trouvé la mort. A ce propos, les journaux font remarquer que l'occupation de la capitale du Maroc par les troupes françaises date de plus d'un an.

Le ministre des affaires étrangères a télégraphié aujourd'hui à M. Regnault, ministre de France, d'ouvrir une enquête rapide et complète sur cet événement.

Les correspondants spéciaux des journaux français, à Fez, disent que le complot formé par les rebelles comprenait le massacre de toute la mission française arrivée récemment dans la capitale marocaine pour établir le protectorat de France et à la tête de laquelle se trouve M. Regnault. Ce plan a échoué par suite de l'impitoyable fermeté des femmes arabes qui ne surent attendre plus longtemps pour commencer le carnage. Les correspondants représentent ces femmes comme des furies à l'aspect terrible qui passèrent leur temps à parcourir les rues, torturant les blessés et aidant parfois les rebelles à mutiler leurs victimes.

L'histoire de la mort des télégraphistes fournit un bel exemple de sang-froid et de bravoure. En possession d'un seul revolver, ils réussirent à tenir à distance, pendant plusieurs heures, une foule de fanatisés et de fureurs et tuant seize de ces forcenés. Pendant ce temps, ils continuèrent à envoyer, à Tanger, des dépêches relatant les événements qui se produisaient autour d'eux.

Les Arabes finirent pourtant par faire un tron dans la toiture et par cette ouverture, ouvrirent un feu terrible sur les malheureux employés, en même temps qu'ils lançaient à l'intérieur du poste, des torches enflammées qui mirent le feu aux bureaux du télégraphe.

Trois des télégraphistes tombèrent morts et le quatrième mourut son revolver contre lui-même, plutôt que de rester vivant aux mains des Maures en furie. Il manqua son coup et put ainsi, un peu plus tard, s'échapper de l'établissement en flammes.

On craint, ici, que de semblables révoltes n'éclatent sur d'autres points du Maroc.

UN RECIT DES MASSACRES

Tanger, 24. — On possède maintenant des renseignements complets sur les événements qui se sont déroulés depuis le 17 avril, date de l'arrivée des troupes chrétiennes. Les Français ont perdu soixante-huit officiers et soldats dans la répression de la révolte. Neuf d'entre eux ont été massacrés froidement.

Après avoir tué le premier officier français, les mutins parcoururent les rues en portant sa tête au bout d'une pique. Puis ce fut le meurtre d'autres officiers et sous-officiers. Leurs têtes furent plantées au bout de piques et les soldats chrétiens, suivis d'une foule fanatique, commencèrent l'inspection des maisons françaises, à la recherche d'autres victimes. C'est au cours de ces incursions que furent attaqués et tués les employés du télégraphe sans fil.

Un Français, sa femme et leur fils furent tués pendant cinq heures à la population. Ils se réfugièrent ensuite dans une maison voisine d'un chef marocain chrétien, conduits, à travers le jardin secret d'une mosquée, à un lieu sûr.

Un ingénieur français qui passait dans la rue fut surpris par derrière par un indigène qui lui fit sauter la tête d'un seul coup de sabre. D'autres Français ont été massacrés chez eux.

Les femmes excitaient bruyamment la foule qui fit preuve, cette fois encore, de la féroce pour laquelle les Arabes sont bien connus.

Après avoir tué tous les Français réfractaires, la horde sanguinaire se rendit dans le quartier juif. La sauvagerie des fanatisés ne connaît plus de bornes: ils

détruisaient, pillaient, brûlaient tout ce qui leur tombait sous la main. Partout les femmes se mêlèrent au premier rang dans cette orgie de sang et de feu. Elles chassaient les Juifs des terrasses des maisons et les poussaient dans les rues où la foule s'empara d'eux, les traitant avec la dernière brutalité, sans égard pour l'âge ni pour le sexe des victimes.

Celles-ci furent assassinées, frappées à coups de pied, à coups de poing, à coups de sabre et décapitées. Les trois-quarts du quartier juif furent détruits par les flammes, on retrouva, dans les ruines, le nombre total des victimes, mais il y a plus de 300 blessés et plusieurs milliers de malheureux sans asile. Ceux-ci ont reçu des secours dans le palais du sultan.

Pendant ce temps, les troupes françaises s'étaient concentrées dans le quartier des consuls. Elles réussirent à empêcher une invasion des rebelles sur ce point. Les renforts français arrivèrent à six heures après le commencement de la révolte; ils pénétrèrent dans la ville et, après avoir apaisé en partie l'émotion, envoyèrent, de tous les côtés, des patrouilles pour amener les Européens aux consuls.

Le général Moirier est arrivé dimanche matin avec de nouvelles troupes. La répression de ces désordres ne semble donc plus en retard. La ville, cependant, est signalée à l'insurrection à Marrakech. Les Français en sont venus aux mains avec les Marocains entre El Ksar et Fez. La Banque de Fez a été pillée et le palais brûlé. Le même rapport ajoute que 68 Européens ont péri et soixante-dix ont été blessés.

Le bord de la mer

La compagnie de Chemin de Fer du Grand-Tronc a pour but et se propose de faire de New-London et de ses environs une plage populaire. Le premier effort dans ce sens est l'inauguration du service très moderne de trains express de nuit entre Montréal et New-London, avec raccordement à Montréal pour les passagers qui vont dans les directions est et ouest entre Chicago et Montréal et les stations intermédiaires. On attendra facilement et avec confort des plages célèbres comme Fishers Island, Watch Hill, Black Island et Long Island qui sont dans le voisinage immédiat de New-London. Il y a dans ces endroits de splendides hôtels convenant à toutes les bourses et plusieurs délicieux cottages qui sont à la disposition de ceux qui désirent plus de commodités. Une jolie brochure abondamment illustrée sera envoyée gratuitement par la poste sur demande adressée à W. H. Clancy, 130 rue St-Jacques, Montréal. (réc.)

Le danger des manoeuvres

UN CROISEUR AMERICAIN EST FRAPPE PAR UNE TORILLE.

Los Angeles, Cal., 25. — Le croiseur américain "Maryland", a été frappé par une torille au cours d'une manoeuvre de tir, à laquelle prenaient part les torpilleurs "Lawrence", "Farragut", "Goldsborough" et "Whipple".

Le croiseur a été frappé à neuf pieds en dessous de la ligne de flottaison. Un compartiment était complètement noyé. Des scaphandriers sont occupés à le réparer.

Les officiers refusent de commenter l'accident.

Concert Sacré

Ce soir, à Chambly Bassin, aura lieu un concert d'orgue par M. B. F. Poirier, organiste de Montréal, et un concert sacré dont M. et Mme Adélaïde Leduc feront les frais. Voici le programme qui sera exécuté:

1. Les Cloches de Pâques... Poirier
2. Chant... Mme Adélaïde Leduc
3. Rapsodie Canadienne... Gigout
4. Chant... M. Adélaïde Leduc, baryton
5. Requiem Aeternam... Harwood
6. Chant... Mme Adélaïde Leduc
7. Final (2e Symphonie)... Widor
8. Te Deum (Fantaisie)... Poirier
9. Deux Meus (de paroles du Christ)... M. Adélaïde Leduc, baryton
10. Méditation dans une Cathédrale... Marchant
11. Le Roi d'Amour est mon Sauveur... M. et Mme Adélaïde Leduc
12. Tocata... Boellmann
13. Agnus Dei... T. Dubois
14. Final (2e Symphonie)... Widor

UN GRAND
PIANO
DE CONCERT
STEINWAY
a été choisi par
Mr Arthur Nikisch

Pour accompagner le grand ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LONDRES à son concert qui aura lieu à l'Arena demain le 26 avril. Il convenait on ne peut mieux que le plus grand Orchestre du monde fût accompagné par "Le Plus Célèbre Piano du Monde".

BILLETS

pour ce Concert en vente chez

C.W. LINDSAY Limited

BUREAUX CHEFS — 512 rue Ste-Catherine Ouest

SUCCURSALE DE L'EST — 394 Ste-Catherine Est

ORGANISATION CONSERVATRICE

Comité Central du District de Montréal

S'ADRESSER :

Bureau Privé de l'Organisation
C. P. BEAUBIEN, C. R.
W. DAMPHOUSSE
Main 5207 (Longue Distance)
Main 5325

Orateurs :
ARMAND GRENIER
Main 5206 (Longue Distance)
Main 5326

Renseignements et Transport :
CHS. EMARD
L. J. DASTOUS
Main 6827
Main 4846

Littérature :
M. de La BRUERE
Main 4846

ON ETUDIE A LA DERNIERE SEANCE, LA QUESTION DE L'EVALUATION FONCIERE A MONTRREAL.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

consulté les principaux courtiers d'immeubles de la ville, qu'en vue des changements rapides dans les valeurs, n'était pas favorable à la suggestion.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

Le conseil du Board of Trade s'est rendu à la décision du comité.

Le secrétaire donna ensuite lecture d'une invitation reçue de Boston. C'est dans cette ville qu'aura lieu, les 27, 28 et 29 mai prochain, la conférence nationale dont le but est d'étudier les meilleurs procédés pour la construction des villes. M. R. J. Dale, 2ème vice-président, et M. C. B. Gordon, représentant le Board of Trade à la conférence, C'est le lieutenant-colonel Jeffrey Burland qui représentera le Board au Cinquième Congrès International des Chambres de Commerce du monde qui se tiendra à Boston du 24 au 28 septembre prochain.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA SEULE DOUBLE VOIE FERRE EN TRE MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, LONDON, DETROIT ET CHICAGO.
La plus longue double-voie ferrée continue de l'univers, sous une seule administration.

A. TORONTO
en 7 1/2 HEURES par "International Limited"
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 8.00 a.m., tous les jours.
QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR
MONTREAL, TORONTO ET L'OUEST
9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.
Wagons-buffet, salon et bibliothèque aux trains du jour; wagons-restaurant "Pullman" éclairés à l'électricité aux trains de nuit.
PLUS HAUTE CLASSE D'EQUIPEMENT

SERVICE SUBURBAIN
L'horaire du printemps et de l'été ci-dessus deviendra en vigueur le 28 avril.
Les tableaux révisés des horaires sont dans les mains des agents.

EXCURSIONS DE COLONS
Des billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, via Chicago, seront en vente les 30 avril, 14, 28 mai; 11, 25 juin; 9, 23 juillet; 30 août; 7, 17 septembre, à des prix très réduits.
BUREAUX DES BILLETS EN VILLE :
130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN
La plus longue voie double au Canada
Spacieux wagons-dortoirs éclairés à l'électricité et nouveaux wagons à compartiments au train de

Montréal à Toronto
Départ tous les jours à 10.45 a.m. pour la gare Yonge.
Aucune autre compagnie ne possède cet équipement de haute classe.

Les trains pour la Gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m. et à 10.00 p.m.

SPECIAL POUR VAPEUR
En vue du départ du R. M. S., Victoria de Saint-Jean-Ouest, N. B., vendredi, le 24 avril, un train spécial pour le vapeur partira de Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.15 p.m., jeudi le 25 avril et se rendra directement aux abords du vapeur, à Saint-Jean-Ouest, N. B.

CHANGEMENT D'HORAIRE
EN VIGUEUR AU 1er DE MAI
Départ rue Windsor 16.15 p.m., se rendra directement à Rigaud.
Départ rue Windsor 18.50 p.m., arrivera sur signal à Rigaud et à Hudson.
En vigueur au 2 de mai.
Départ de Rigaud 18.08 a.m. Départ de Vaudreuil 18.40 p.m.
Ar. Montréal 19.30 a.m.
(Tous les jours excepté le dimanche, *Tous les jours.)

EXCURSIONS DE COLONS
MANTOBA, SASKATCHEWAN ET ALBERTA
30 avril, 14 et 28 mai et tous les deuxièmes mardis jusqu'au 17 sept 1912
Billets tous pour 90 jours.
Wagon-lit de touristes pour Vancouver ou gares intermédiaires, 10.10 a.m. et 10.30 p.m., tous les jours.
BUREAUX DES BILLETS
218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3733.
2733 ou aux gares Union et Windsor

Cie Générale Transatlantique
Départs tous les Jours, à 10 a.m.
DE NEW-YORK AU HAVRE, PARIS (France)
France, 2 Mai La Lorraine 28 Mai La Provence, 9 Mai France, 30 Mai La Caravelle, 10 Mai La Provence 6 Juin
Départs supplémentaires le samedi
Niagara 11 Mai La Touraine 18 Mai
Les paquebots partant le samedi ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (deuxième classe).
Pour tous renseignements s'adresser à GENIN, TRUDEAU & CIE, LIMITEE
Agents généraux pour le Canada.
22 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
AVIS IMPORTANT
NOUVEAUX TRAINS pourvus de toutes les Améliorations Modernes pour les Plages de
NEW LONDON, CONN. FISHERS ISLAND, WATCH HILL et LONG ISLAND
Bains de mer chauds, les meilleurs sur la côte de l'Atlantique, très agréable pêche à eau profonde.
Hôtels et maisons de pension offrant d'excellents avantages.
Taux excessivement réduits pour l'excursion aller et retour.
Faites venir la brochure agréablement illustrée, contenant tous les renseignements, et qui est envoyée sur demande. S'adresser à W. H. CLANCY, 130, rue Saint-Jacques, Montréal.

SAPHO DETRUIT
LES COQUELLES ET LES PUNAISES

L'avenue de l'Hôtel-Dieu

LES HABITANTS NE VEULENT PAS DE CE NOM ET PREFERENT GARDER CELUI DE RUE SAINT-URBAIN. — L'UN D'EUX Y VOIT UN BLASPHEME.

La commission des noms de rues a consacré presque toute sa séance d'hier soir aux personnes qui ne veulent pas du nom d'Avenue de l'Hôtel-Dieu, pour la partie de la rue Saint-Urbain située au nord de la rue Sherbrooke. Plusieurs arguments avaient été de valeur pour que la commission promette d'y réfléchir.

La délégation venue pour s'opposer au nouveau nom était très nombreuse et on a entendu des opinions pour le moins curieuses. C'est ainsi qu'un habitant de la rue Saint-Urbain, un blâphe envers Dieu. Un autre a menacé de démentir si l'on ne revenait pas à l'ancien nom, à quoi l'échevin Clément a répondu qu'il pouvait le faire sans que cela fit une peine profonde à personne. Un troisième voulait immédiatement faire un procès à la Ville.

Ce sont les dames qui ont obtenu ce que les hommes n'avaient pu faire. Au nom du "Montréal Maternity Hospital", Mme W. R. Miller dit que le nouveau nom, outre qu'il est difficile à prononcer pour des lèvres anglaises, peut prêter à des confusions ennuyeuses. Il y a une plaque de rue sur l'édifice même de l'hôpital, ce qui fait que beaucoup de gens le prennent pour l'Hôtel-Dieu.

L'échevin Morin a dit qu'il avait proposé le nouveau nom parce que la partie sud de la rue n'a pas une bonne réputation, et qu'il y a en réalité deux rues qui la vole fait un coude à la rue Sherbrooke et que le caractère des

environs est tout à fait différent, selon qu'on est d'un côté ou de l'autre de cette dernière rue. Il a ajouté: "Ce que femme veut, Dieu le veut".

M. l'abbé Morin, curé de Saint-Eduard, a demandé à la commission de redonner le nom de Saint-Valier à la rue Huntley.

L'échevin Boyd a demandé qu'on enlève le nom d'Avenue Grey aux rues Sher, Exenden et Aylmer.

L'échevin Robinson demande de changer le nom de la rue Saint-Charles-Borromée, long et difficile à prononcer pour les Anglais, en celui de rue Elgin.

Après qu'on eut déposé plusieurs autres requêtes, la commission nomma une sous-commission composée des échevins Larivière, Robinson et Morin pour les examiner et faire rapport.

La politique navale de l'Empire

UN DEPUTE ANGLAIS PRETEND EXPRIMER LES VUES DU CANADA EN DECLARANT QUE LE DOMINION EST QUELQUE PEU "MARINIER".

Londres, 25. — M. Norton Griffiths, député, a exprimé récemment les vues des Canadiens au sujet de la politique navale impériale. Il a déclaré que cette politique semblait avoir pris racine au Canada; mais il est persuadé que le parlement anglais perdrait son temps s'il invite le Dominion à l'aider sans lui accorder le privilège d'un représentant au parlement.

M. Griffiths ne serait pas surpris de voir s'ouvrir à St-Jean, N.-B., d'immenses chantiers maritimes; mais il ne croit pas que le Canada puisse construire avant plusieurs années ses propres vaisseaux. Il verrait avec plaisir se développer un grand collège naval canadien qui recevrait l'adhésion d'un grand nombre de jeunes gens.

des aux quatre vents du ciel. Seul je régnerai sur l'île Algol; l'âme de mon compagnon viendra près de moi et, lorsque j'aurai analysé les terres du ciel, je les pulvériserai.

J'enfoncerai dans les entrailles du sol mille kilos de la substance nouvelle et Algol Island sera transformé en un cratère géant. L'acier du Hell Well sera lancé vers les nuages et, à l'endroit où repose Algol, se creusera un abîme que l'océan ne pourra combler.

Décidément le pauvre homme est atteint de folie.

25 septembre.

Ce matin, temps merveilleux. Le soleil s'est levé derrière une couche de fins cirrus allongés: nuages roses framés d'argent.

De bonne heure tout le monde est sur pied.

A déjeuner de midi, la conversation a été plus animée que de coutume.

On discute sur le tremblement de terre attendu.

— Mon avis, dit Glass, est de ne rien décider avant ce soir. Un bon avertissement vaut mieux. La crise sismique ne peut commencer avant cinq heures, d'après l'examen des diagrammes, et nous aurons des secousses prémonitoires qui ne peuvent échapper au sismographe.

Donc à cinq heures, Snow et moi, nous nous rendrons au Hell Well. Inutile, Monsieur Bell, de vous déranger. Ne quittez pas le téléphone, nous vous mettrons au courant. Au cas où le trem-

blement de terre s'accentuerait, le mieux sera de se tenir dehors de six à sept heures, moment de la phase maximum. Mais j'espère bien que Hill Cottage résistera à la secousse. Les murs sont d'une solidité à toute épreuve. Qu'en dites-vous Snow?

— Mon cher

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn et Harrison, 10-12 rue
Notre-Dame Est, R. de
MISLE, Gérant.

25 AVRIL
Aujourd'hui maximum 54
Minimum 35
Hier maximum 55
Minimum 32
Aujourd'hui maximum 35
Minimum 32
Hier maximum 35
Minimum 32

BAROMETRE

h. matin 39.29
h. soir 39.31
id. 39.33

BEAU ET CHAUD

a conférence de

Madame Gérin-Lajoie

L'abondance des matières nous
empêche de publier aujourd'hui le
texte de la première conférence de
notre amie, faite par Mme Gérin-
Lajoie devant les élèves de l'Aca-
démie Marchand. Ce sera pour sa-
medî.

Club Morin

Il y aura, ce soir, au club Morin,
une réunion importante des membres.
Tous sont priés d'être présents.

Les élections à Halifax

M. BLIGH EST REELU MAIRE PAR
UNE FORTE MAJORITE.

Halifax, 25. — F. P. Bligh a été ré-
élu maire de cette ville par une majorité
de 1,823 voix sur son adversaire le Dr
Murdoch Chisholm.

William Dennis, propriétaire du
«Halifax Herald» a été élu dans le
parti No 3 contre Wilson.

Les autres échelons élus sont Mor-
row, Hallie, Kiltie, J. C. Harris et le
Dr Gough.

Retour d'Europe

M. O. ASSELIN ET LE Dr FALARD-
DEAU SONT ARRIVES D'EUROPE
CE MATIN.

Le Dr R. Falard et M. Olivar As-
selin sont de retour d'Europe. Ils ont
fait la traversée à bord du «Rocham-
beau» de la ligne française et sont
arrivés à Montréal, ce matin.

Le Dr Falard a passé deux ans en
Europe, où il était allé compléter ses
études de chirurgien.

Cent-cinquantième
anniversaire

La ville d'Halifax demande à la ville
de Montréal de contribuer à l'érection
d'une tour en commémoration du cent-
cinquantième anniversaire de l'ouver-
ture de l'Assemblée générale de la Nou-
velle Ecosse. Ce fut la première insti-
tution au Canada du gouvernement
représentatif. L'inauguration de la
tour aura lieu au mois d'août.

Le maire a déposé cette requête de-
vant le bureau exécutif.

Il revient à Montréal

M. Jack Guerin, frère de l'ex-maire,
est revenu ce matin d'un voyage de
trois mois en France, en Italie et en
Allemagne.

M. U. H. Dandurand, ancien échelon
arrivé d'un voyage à Atlantic City où
il était allé recueillir sa mère, sa
femme et ses enfants.

Importante séance
de la Commission
Scolaire

La séance de la Commission scolaire
après-midi, a été reprise hier
après-midi.

Etant présents Mgr Roy, pré-
sident, et les commissaires O'Meara, Cor-
bett, Décarie et Gauthier.

On a particulièrement discuté la pro-
position des R.R. P.P. Oblats con-
cernant l'école Saint-Pierre.

On sait qu'un bail de l'école peut
avoir une durée de 99 ans et qu'il donne
aux locataires tous les droits et de-
voirs d'un propriétaire.

La Commission aura donc à sa charge
tous les travaux de transformation et
de réparations à l'établissement.

C'est là une nouvelle qui réjouira
les intéressés, car la situation actuelle
était préjudiciable à bien des égards.

Au cours de la séance, il a aussi été
résolu, en principe, de construire de
nouvelles écoles de filles et de gar-
çons en plusieurs points de la ville.

Le Jeune Barreau

Le banquet annuel du Jeune Barreau
aura lieu à l'Hotel Windsor, samedi
prochain. Des orateurs éloquents seront
présents et adresseront la parole.

M. Sifton souscrit \$500

(De notre correspondant)
Ottawa, 25. — L'hon. Clifford Sifton
a souscrit \$500 au fonds de secours
des victimes de la catastrophe du Ti-
tanic.

Une nouvelle église
dans Wright

(De notre correspondant)
Ottawa, 25. — Mgr Gauthier a reçu
ce matin une délégation de citoyens de
Wright, une banlieue de Hull, qui de-
mande une église. Mgr Gauthier a pro-
mis d'y voir sans retard.

Tony Garrio échappe
à la potence

Ottawa, 25. — Le gouvernement a
décidé hier de commuer la peine de
mort prononcée contre Tony Garrio,
pour meurtre à Sydney, N.E., en l'em-
prisonnement à perpétuité.

La preuve a démontré qu'il y avait
une provocation de la part de la vic-
time.

L'École Ménagère

Mme F. L. Biquet et M. U. H. Dan-
durand ont demandé ce matin aux
commissaires une subvention de \$2,000
pour l'école Ménagère, le gouverne-
ment provincial ayant déjà accordé
une pareille somme. Les commissaires
mettront cette demande à l'étude.

205 CADAVRES RECUELLIS

Le «Mackay-Bennett» continue sa funèbre
croisière.—On croit avoir repêché les dé-
pouilles de Widener et du major Butt

(Service particulier)
New-York, 25. — Au cours de sa
croisière funèbre, le vaisseau-mor-
gue «Mackay-Bennett» a recueilli
jusqu'ici deux cents cinq cadavres
des victimes du «Titanic», disent les
dépêches reçues par T. S. F., aux bu-
reaux de la White Star. Les corps
étaient éparpillés sur une superficie
de plusieurs milles, mais le capitaine
croit que la majeure partie des victi-
mes ne reviendront jamais à la sur-
face.

Le marconigramme se lit comme
suit:—
«Les cadavres sont nombreux par
41.35 de latitude nord et 48.37 de
longitude ouest et ils sont dispersés
sur plusieurs milles. Les navires pos-
sibles ont pu s'en rendre compte.

L'opinion des médecins du bord est
que la mort a été instantanée, dans
la plupart des cas, et due au brusque
plongeon dans l'eau glacée. Depuis
hier, après-midi, nous sommes en
plein brouillard. Le nombre des cadav-
res recueillis jusqu'à présent est de
205.

Nous avons employé tout le maté-
riel d'embaumement emporté de Ha-

lifax, soit assez pour près de soixan-
te-dix corps.

Avec quelques semaines de beau
temps, nous pourrions certainement
repêcher toutes les épaves flottantes
du désastre.

Suivant moi, la majorité des victi-
mes ne remontera jamais à la sur-
face.

La dépêche donnant les noms des
victimes identifiées, ne porte aucune
ponctuation.

C'est ainsi qu'après le nom de L.
Butt, apparaît simplement le mot
Shea. Ceci pourrait bien vouloir dire
L. Butt Shea.

Widener et Butt
(Service particulier)
New-York, 25. — Une dépêche re-
çue aux bureaux de la White Star,
annonce que le cadavre de Geo. D.
Widener de Philadelphie est à bord
du vaisseau-morue «Mackay-Ben-
nett». De plus cette dépêche rectifie
le nom de A. B. Att, en celui de Butt.
On croit que c'est le nom du major
Archibald Butt, aide-de-camp du pré-
sident Taft.

La sécurité des
passagers sur
les paquebots

L'EMPEREUR GUILLAUME PREND
LUI-MEME L'INITIATIVE D'UN
MOUVEMENT DE CE GENRE.

Berlin, 25. — Sur les instances per-
sonnelles de l'empereur Guillaume,
le gouvernement allemand vient de con-
voquer une assemblée de hauts fonction-
naires du département de la Marine,
des représentants de compagnies de na-
vigation et des sociétés maritimes, en
vue d'étudier le problème de la sécuri-
té à bord des navires et aussi pour voir
ce qui pourrait être proposé comme lois
internationales sur le sujet.

La première séance a eu lieu hier
après-midi au ministère de l'Intérieur.
Les points les plus importants au pro-
gramme sont l'augmentation du nom-
bre des chaloupes de sauvetage, les ré-
gles concernant la télégraphie sans fil
et les compartiments étanches.

Le kaiser s'intéresse énormément à
la question et il se tient en communi-
cation constante avec le comité.

Il a ordonné au ministre de la Marine
et au président de l'Association Mariti-
me de lui faire rapport sur le résultat
des délibérations.

Le Board of Trade
sévèrement critiqué

LE COMITE DE LA MARINE A
FAIT MONTRE D'INCURIE.—ON
ATTACHE L'ARCHEVEQUE DE
CANTERBURY.

Londres, 25. — A une réunion de
l'Imperial Merchants Service Guild au-
jourd'hui, Lord Muesperry a critiqué sé-
vèrement le comité de la Marine du
Board of Trade.

Lord Muesperry a déclaré que les me-
sures proposées par le Guild rencon-
traient toujours l'opposition et il es-
père cette fois que le désastre du
«Titanic» induira le public à insister
pour qu'une enquête complète soit faite
par un comité indépendant sur les mé-
thodes en vigueur dans le départe-
ment de la Marine.

Lord Muesperry expliqua clairement
que le comité des avisiers avait pré-
senté un mémoire au Board of Trade,
appelant son attention sur l'insuffisance
des chaloupes de sauvetage sur les
transatlantiques. Rien n'a été fait jus-
qu'à ce que la nouvelle que le «Ti-
tanic» avait frappé un iceberg, nous ar-
rivât. Alors le département de la Ma-
rine écrivit à chacun des membres les
avaient que leurs propositions étaient
acceptées.

Lord Muesperry n'a pas caché qu'il
fallait insister sur la réforme du dépar-
tement de la Marine et sur la nomina-
tion d'un homme ayant des connais-
sances maritimes comme chef.

Sir Ernest Shackleton appuya forte-
ment les paroles de lord Muesperry et
termina en disant: «Nous n'avons pas
besoin d'hommes comme l'archevêque de
Canterbury pour remplir cette po-
sition».

Sir Ernest voulait évidemment faire
allusion au fait que l'archevêque de
Canterbury est un membre du Board of
Trade.

Les voleurs de bijoux

DEUX CENT MILLE FRANCS DE
BIJOUX DISPARAISSENT DU
CHATEAU SAINT-ANNE SUR LA
COTE D'AZUR.

Cannes, 25. — Le capitaine Wyner,
un des membres les plus éminents de la
colonie étrangère, ici, et propriétaire
du château Saint-Anne, annonce que
des voleurs ont pénétré dans sa prop-
riété et y ont dérobé 200,000 francs de
bijoux.

La police croit que le vol a été com-
mis par la même bande qui dévalisa
la villa de M. de Mier, à Neuilly, et
enleva un million de bijoux apparten-
ant à l'ancien ministre du Mexique à
Paris.

Le fleuve

De Montréal à Saint-Sauveur Deschê-
lons, le Saint-Laurent est presque com-
plètement libre de glaces. Ici et là, à
Verchères, à Sorel, par exemple les
batteries ne sont pas encore parties.
La «barre» du Cap Rouge est encore
solide et la glace remonte jusqu'à
Portneuf. Cependant l'eau baisse un
peu partout ce qui fait prévoir que la
«craie» ou Cap se désagrégera sous
peu.

Un suicide à la prison

Stanislas Radishefsky, qui a été con-
damné, la semaine dernière, à huit
mois de prison pour vol, s'est suicidé
hier en se pendant dans sa cellule. La
sentence portait aussi qu'il serait dé-
porté à sa sortie de prison.

DISBILLE A WASHINGTON LA CAMPAGNE ELECTORALE

Les membres de la commission sénatoriale ne
seraient pas d'accord au sujet de la
détention de certains témoins

(Voir page 3 pour la séance d'hier après-midi)

(Service particulier)
Washington, 25. — L'enquête fé-
dérale sur le désastre du «Titanic» a
été reprise ce matin. On dit que les
commissaires enquêteurs ne sont pas
tous du même avis et qu'il se produit
une scission entre eux au sujet de la
détention à Washington de certains
membres de l'équipage; c'est du moins
un rumeur qui se fait jour ici.

A cela s'ajoute la protestation d'Is-
may et de Franklin de rester ici
plus longtemps. Une autre source
de difficultés pour Smith, c'est l'atti-
tude que prennent les membres de l'é-
quipage quand ils rendent témoignage.

A la reprise de l'enquête, ce matin,
on a pu remarquer que tout était
maintenant incertitudes et hésita-
tions. On croit qu'il y aura aussi des
difficultés avec la compagnie
Marconi. Celle-ci a énergiquement
protesté parce qu'on retardait le dé-
part de la télégraphie sans fil, dit
Harold qui avait reçu l'ordre de se rendre à bord
du «Mauretania».

Comme on jette de l'huile pour
apaiser les vagues, le Président Smith
a promis ce matin d'entendre les té-
moins du «Titanic» avant les pas-
sagers et de procéder aussi rapidement
que possible.

Il espère que le Dr. Quirzau de To-
ronto arrivera cet après-midi, pour
témoigner au sujet du fait que le
«Mount-Temple» était à cinq milles
du lieu de la catastrophe, lorsque le
«Titanic» sombra.

Le gouvernement canadien fera
prendre à Saint-Jean la déposition
du capitaine et de l'équipage du
«Mount Temple».

Guiseppi Marconi donne son témoi-
gnage
Washington, 25. — M. Marconi,
inventeur du télégraphe sans fil, a été
le premier témoin au

jour d'hui. Il a admis qu'un mes-
sage a été envoyé des bureaux Marco-
ni à New-York à l'opérateur Cottam,
du «Carpathia», lui ordonnant de
garder les nouvelles du désastre,
moyennant considération. «Mais le
message a été envoyé seulement
quand le «Carpathia» était au large
de Sandy Hook, presque dans le port
de New-York», dit M. Marconi. Il ne
avait eu personnellement connais-
sance du message, disant que le pre-
mier ingénieur Samis, du bureau de
New-York, en était responsable.

Marconi dit que c'est une interview
avec Cottam et non le message sans
fil qui devait être gardé moyennant
un fort bon en argent. Marconi dit
qu'il est toujours consulté au sujet
de l'outillage de télégraphie sans fil
de tous les navires, mais qu'il ne
traite pas lui-même des détails des
affaires. Godfrey S. Isaac, de Lon-
dres, est le gérant d'affaires.

«Je n'ai rien à faire avec la direc-
tion des affaires, sans à titre consul-
tatif, pour ce qui concerne l'installa-
tion de la télégraphie sans fil, dit
l'inventeur. C'est le service des pos-
tes britanniques qui a le contrôle de
la télégraphie sans fil».

Marconi dit qu'il a un contrat de
28 ans avec le gouvernement anglais
pour l'érection des stations de télé-
graphie sans fil du gouvernement.
«La station du Cap Race, dit-il, a
un rayon de 400 milles le jour et de
plus de 1,000 milles la nuit.

«Avec un navire comme le «Ti-
tanic» ou l'Olympic», jusqu'où peut
atteindre la station du Cap Race ?
demande le sénateur Smith.

«A une distance de 1,200 à 1,500
milles, la nuit, répond M. Marconi.
M. Marconi dit que le steamer
«Mount Temple», du Pacifique Cana-
dien, a un outillage de courte por-
tée, dont les communications sont li-
mitées à deux cents milles.

DEUX POMPIERS SONT BLESSES

Au cours d'un incendie qui s'est déclaré ce matin à la
Brasserie Dow.—\$20,000 en fumée.

A 9 heures et demie ce matin, une
alarme sonnée à la caserne de pom-
piers de la place Chabouze, appela
les pompiers à la brasserie Dow.
Le feu avait éclaté dans la cour et, s'é-
tant communiqué à la partie de l'édi-
fice qui fait face à la rue, était mon-
té jusque dans la toiture. Le chef
Tremblay jugea la situation assez
grave pour faire sonner une seconde
alarme. Jusqu'à midi, les pompiers
eurent à lutter contre une fumée

épaisse qui rendait leur tra-
vail excessivement difficile. Il leur
fallait défendre la couverture pour ar-
river à éteindre les flammes.

Pendant l'incendie, deux pompiers,
Charles Parker de la caserne No. 1
et Dugal de la caserne No. 2, se sont
fait assez grièvement blesser à la
tête.

On estime les dommages à près de
\$20,000. On ne connaît pas encore
la cause de l'incendie.

Les cloches du
Campanile se
font entendre

La bénédiction solennelle du célèbre
monument restauré, de Venise, a
lieu ce matin avec pompe.

(Service particulier)
Venise, 25. — Après une bénédi-
ction solennelle, les cloches du Cam-
panile de Venise se sont fait entendre
aujourd'hui, pour la première fois de-
puis neuf ans.

Toutes les provinces d'Italie et tous
les pays d'Europe étaient représen-
tés.

La Pape plus que tout autre, était
particulièrement affecté de ne pas
entendre les cloches de son vieux
Campanile qui s'élevait en 1902.

On avait pris des arrangements
pour qu'il pût écouter, à l'aide du té-
lphone à longue distance, le carillon,
le salut de l'artillerie et même les dis-
cours prononcés, mais les médecins
n'ont pas voulu permettre cette sou-
rance d'émotions.

La prière solennelle composée par Sa
Sainteté, fut récitée lors de la bé-
nédiction.

Parmi les cloches qui ornent la fa-
meuse tour, il y en a cinq qui furent
offertes par Pie X alors qu'il était
patriarche de Venise.

Quatre d'entre elles se sont bri-
sées quand la tour s'éleva et le Pa-
pe les fit réparer.

On a pris une photographie des
cloches lorsque, pour la première
fois, elles furent remises en branle.
Cette épreuve a été envoyée par mes-
sager spécial à Rome où elle sera re-
mise au Souverain Pontife.

Le parc Jeanne-Mance

Un habitant de l'avenue de l'Esplan-
ade a écrit aux commissaires que les
jeunes gens jouent sur la partie du
parc Jeanne-Mance, qui a été amé-
liorée l'an dernier. Le bureau a dé-
cidé de défendre les jeux dans toute l'éten-
due du parc pour deux semaines, jus-
qu'à ce qu'on ait délimité les terrains
de jeux.

Le mariage
Lalande-Méthot

On annonce le mariage de M. Geo-
rges Méthot, voyageur de commerce de
Hawkesbury, Ont., à Mlle Edmée La-
lande de Saint-Hermas et née des
Révérends Pères Jésuites Louis, Joseph
et Hermas. Le mariage sera célébré à
l'église de St-Hermas.

AUX ETATS-UNIS

(Service particulier)
New-London, Connecticut, 25. — Deux
cents employés du Vermont Central, ré-
unis sur le quai de la compagnie ont
fait hier une manifestation à la mé-
moire de Charles M. Hays. Un fourgon
de la compagnie était décoré de fleurs
et à l'heure où se tenait la cérémonie
funèbre au temple Presbytérien de
Montréal, les hommes se découvrirent
et écoutèrent une prière. On chanta en-
suite «Nearer my God to Thee», puis
chaque homme jeta une brassée de
deux dans la rivière. De 11 h. 30 à 11
h. 35, tout mouvement a été suspendu
sur le chemin de fer.

SHERBROOKE

Une députation de Sherbrooke et
des autres parties des Cantons de
l'Est, est venue à Montréal hier et a
exprimé la plus grande confiance
dans le résultat des élections dans
ce district. Le candidat opposi-
tionniste dans Sherbrooke même,
M. Hébert, est également populaire
parmi les Anglais que parmi ses
compatriotes, à la ville comme à la
campagne. M. Panneton, qui fai-
sait partie de la délégation, dit
qu'il n'a jamais vu les opposition-
nistes si bien préparés à la lutte et
si assurés du succès.

M. Giard, dans Compton, et M.
Bernard dans Shefford, seront cer-
tainement réélus.

Il est regrettable que M. Saint-
Pierre se soit trouvé dans l'état
d'entreprendre la lutte dans Stan-
stead, mais on a trouvé un fort
candidat oppositionniste dans la
personne de M. Auguste Gérin, mai-
re de Coaticook et négociant. Il
est très favorablement connu dans
tout le comté et il remportera le
comté le 15 mai.

BERTHER

M. Barrette, député fédéral de ce
comté, le vainqueur de M. Ecre-
mont le 21 septembre dernier, était
à Montréal hier, avec le Dr Ga-
boury, choisi comme candidat op-
positionniste à l'élection provincia-
le. Il déclare que le docteur est
beaucoup plus fort que lui-même,
ne l'a jamais été. Berthier en-
verra M. Gaborry comme partisan
de M. Tellier à la législature.

TROIS-RIVIERES

Le Dr Normand, de Trois-Rivières,
était aux quartiers généraux de
l'organisation conservatrice hier.
Il a confiance que M. P. N. Martel,
candidat oppositionniste dans Trois-
Rivières battra M. Tessier le 15 mai.
Le comté de Saint-Maurice reviendra
aussi au parti conservateur.

CONVENTIONS LIBERALES

Hier, les libéraux de Chambly ont
choisi le Dr Desautels, député
sortant, comme candidat ministériel.
M. John Hay a été choisi comme
candidat libéral dans Argenteuil.

Aujourd'hui a lieu la convention
libérale dans l'Assomption.
Il est possible que dans Riche-
lieu la convention ministérielle
aura lieu samedi. M. Cardin ne soit
pas choisi comme candidat.

Les partisans de M. Gouin tien-
dront aussi une convention à la
chambre lundi pour choisir un adver-
saire de M. Cousineau dans Jacques-
Cartier. Il est possible que M.
Arthur Geoffrion soit le candidat
ministériel dans ce comté.

SIR LOMER GOUIN

Vendredi soir, sir Lomer Gouin
adressera la parole au Monument
National. Le but de cette as-
semblée est de permettre au premier
ministre de répondre au discours
de M. Tellier à l'Assemblée des 65
honoraux MM. Décarie, Devlin,
Lemieux et Dandurand seront pré-
sents, ainsi que plusieurs des can-
didats ministériels du district.

SAINT-ANNE

Sur les instances de ses amis, M.
J. Walsh a consenti à se laisser por-
ter candidat dans Sainte-Anne. On
a dû aller le chercher à sa rési-
dence où il était retenu par une
indisposition.

L'hon. M. Kaine présidera l'as-
semblée. Des discours ont été pro-
noncés par MM. Kaine, sénateur Bo-
yer et G. H. Semple.

RIMOUSKI

La convention libérale a été tenue hier après-midi;
des délégués de toutes les paroisses
y assistaient. M. d'Anjou, ancien
député président et Simon Morisset
de Saint-Donat agitaient comme se-
crétaires.

M. d'Anjou déclara que pour des
raisons personnelles, il ne pouvait
se présenter de nouveau; c'est alors
que la convention choisit à l'unani-
mité M. Auguste Tessier, avocat
de Rimouski, fils de l'hon. juge
Tessier.

LABELLE

Papineauville, 25. — La conven-
tion libérale aura lieu ici aujourd-
hui. L'hon. M. C. R. Devlin y as-
sistera.

Parmi les noms qui seront mis
devant la convention, on mention-
ne ceux de l'hon. C. R. Devlin, du
Dr. Jos. Robillard, de Thuro; de M.
R. Robert, avocat de Labelle; de
M. C. B. Major, ex-M.P., et d'Aug-
Mackay, avocat de Papineauville.

La convention conservatrice aura
lieu à Papineauville, vendredi, le
26, et les personnes suivantes se-
ront proposées comme candidats:
J. C. Langlois, avocat, de Bucking-
ham; M. Church, marchand de bois,
de Labelle; Ls. Cousineau, avocat,
et H. A. Labelle, notaire, de Hull,
etc.

NAPIERVILLE

Une convention aura lieu à Na-
pierville aujourd'hui, pour le choix
d'un candidat conservateur.

MONTCALM

La convention conservatrice du
comté de Montcalm a lieu aujourd-
hui, jeudi, le 25, à 2 h. de l'après-
midi, à Sainte-Julienne, chef-lieu
du comté.

La convention libérale aura lieu
le 30 avril, à Sainte-Julienne.

CHAMPLAIN

Québec, 25. — M. P. C. Nault, dé-
puté sortant de charge de Cham-
plain, a été désigné de nouveau,
comme candidat libéral par la con-
vention tenue hier à St-Geneviève
de Batiscan.